

Bâtir la confiance avec les gardes forestiers et les communautés

Un rapport d'orientation pour l'URSA par Sue Stolton,
Nigel Dudley et Hannah L. Timmins

VOLUME 1 : Rapport d'orientation et conclusions initiales



Cover photos (clockwise from top left): Bhutan © Simon Rawles / WWF-UK; Kenya © Jack Hewson; Colombia © Equilibrium Research; Bwindi Impenetrable National Park, Uganda © Marc Hockings; Mexico © CONANP

À PROPOS DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE DE SOUTIEN AUX RANGERS (URSA)

Soutenir les gardes forestiers aujourd'hui, conserver le monde pour demain.

L'URSA est une coalition mondiale d'organisations de conservation réseau de rangers bien soutenus, professionnels et compétents, qui peuvent agir efficacement en tant que gardiens du monde naturel. Nous plaçons pour la création d'équipes inclusives et efficaces à la pointe de la protection la nature, les gens et la planète. Nos priorités comprennent la représentation, reconnaissance et ressources pour les rangers du monde entier.

Rejoignez-nous sur ursa4rangers.org

À PROPOS DES AUTEURS

Sue Stolton et Nigel Dudley ont fondé Equilibrium Research en 1991. Leur travail se concentre actuellement sur trois domaines principaux : (1) Conservation : Intégrer l'écologie aux valeurs sociales au niveau du paysage parvenir à une conservation permanente; (2) Aires protégées : identification menaces, en promouvant une plus grande efficacité et en faisant valoir les arguments pour la protection. (3) Société et environnement : étudier l'évolution relation entre la société industrielle et l'écosystème mondial. Hannah Timmins a rejoint Equilibrium en 2022 pour apporter une nouvelle perspective et de nouvelles compétences à Equilibrium Research.

www.equilibriumresearch.com

CITATION SUGGÉRÉE

Stolton, S., Timmins, H.L. et Dudley, N. 2022. Bâtir la confiance avec Rangers et communautés : un rapport de cadrage pour l'URSA. Tome 1 : Cadrage Rapport et conclusions initiales, Universal Ranger Support Alliance (URSA).

Conception par Miller Design, www.millerdesign.co.uk/

Publié : mai 2022

Table des matières

Section 1:

Introduction au document d'orientation	5
Résumé	5
Développement	5
Public principal	6
Définitions clés	8
L'enjeu	9
Portée	11
Garantir une approche fondée sur les droits de la personne	11
Qu'entendons-nous par confiance ?	12

Section 2:

Exemples de bonnes pratiques pour aider à renforcer la confiance des gardes forestiers et de la communauté	15
Un contexte pour des relations de confiance	15
Bonnes pratiques pour aider à instaurer la confiance	16
Bâtir une main-d'œuvre de garde forestiers diversifiée et	16
Écouter et apprendre	21
Partager l'amour de la nature	23
Trouver un terrain d'entente	24
Travailler et jouer ensemble	25
Présenter la bonne image	26
Être un bon voisin	27
Respecter les collègues et les voisins	29

Section 3: Utilisation des bonnes pratiques.....	31
---	-----------

Remerciements.....	32
---------------------------	-----------

Acronymes et abréviations.....	33
---------------------------------------	-----------

Références et notes.....	34
---------------------------------	-----------



Ranger and guide in the Ngare Ndare forest, Kenya © Jack Hewson

Section 1 : Introduction au document d'orientation

Résumé

Ce document d'orientation intitulé « Bâtir la confiance avec les gardes forestiers et les communautés » est une contribution¹ à la mise en œuvre du Plan d'action sur cinq ans (2021-2025) pour gardes forestiers, élaboré par l'Alliance universelle de soutien aux Rangers (URSA) (voir encadré 1). Le Plan d'action de l'URSA soutient la mise en œuvre de la Déclaration de Chitwan² de la Fédération Internationale des Rangers (IRF) élaborée et adoptée par plus de 550 gardes forestiers de divers horizons, provenant de 70 pays, lors du 9e Congrès mondial des Rangers en 2019. Il commence à explorer des actions autour d'un sous-objectif spécifique (numéro E3) : **l'URSA, l'IRF et les associations de gardes forestiers sont activement engagées dans l'établissement de la confiance entre les rangers et les communautés, en établissant une participation significative et le respect des droits de l'homme.**

Ce document vise à élaborer des conseils simples et pratiques pour les gardes forestiers et leurs directeurs travaillant partout dans le monde afin de renforcer les relations entre les gardes forestiers et la communauté, en s'appuyant sur la réalité dans le monde entier. Le volume 1 (de 2) décrit le problème, discute de ce que l'on entend par concept de confiance et commence à développer une série de bonnes pratiques tirées d'exemples sur le terrain. L'objectif est de traduire ce document en plusieurs langues. Les études de cas et les histoires recueillies au cours de cet exercice d'orientation ont donc été résumées dans le volume 1, et peuvent être consultées dans leur intégralité dans le volume 2.

À la suite de cet exercice d'orientation, les efforts se concentreront sur l'élaboration et la mise à l'essai d'une approche qui jettera des bases solides pour un processus continu de collecte d'idées, d'adaptation des réponses et de collaboration en vue de l'élaboration des programmes des gardes forestiers élaborés par la IRF et l'URSA. D'autres résultats, encore en discussion, seront probablement publiés par la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, en plusieurs langues et diffusés dans les médias sociaux, les webinaires et les événements. L'accent sera mis sur l'adaptation et la mise en œuvre au niveau national, régional et sur place.

En attendant, nous espérons que le document suivant (et le volume d'études de cas qui l'accompagne) fournira une ressource utile aux associations de l'URSA, de la IRF et des

gardes forestiers pour assurer un engagement actif dans le renforcement de la confiance entre les gardes forestiers et les communautés.

Développement

Ce document d'orientation s'appuie sur un éventail aussi large que possible de renseignements et opinions. Le texte actuel a été élaboré au moyen de plusieurs ateliers virtuels, de discussions en privé ou en groupe. Un questionnaire simple, largement promu, a été diffusé en anglais, français et espagnol³ par le biais de listes de diffusion, notamment : liste de diffusion de la Commission de l'UICN pour la politique environnementale, économique et sociale ; le groupe Google de la Commission mondiale de l'UICN pour les aires protégées et privées ; via les pages Facebook (UICN CMAP AP et Nouvelles de Conservation et UICN PAAPCO) ; l'application Force for Nature; Bulletin d'information PMAP/CMAP de l'UICN; Service des parcs nationaux des États-Unis; Plus de 140 associations membres de la Fédération Internationale des Gardes Forestiers, participants au 9e Congrès mondial des gardes forestiers ; Re : Gardiens du milieu sauvage ; Groupe spécialisé de l'utilisation durable et des moyens de subsistance de SSC (UDMS); et l'Association Africaine des Garde-chasse. Un large groupe de personnes au sein de la communauté de la conservation et du mouvement pour la justice sociale ont également été encouragés à partager le questionnaire avec les gardes forestiers, le personnel de l'agence et les membres de la communauté.

À une époque où les déplacements étaient restreints en raison de la pandémie de Covid-19, l'objectif était de favoriser une approche réellement collaborative afin de développer et de tester une approche de projet. Cependant, le manque d'aptitudes au niveau de la connectivité, de la langue et des compétences techniques peut avoir eu une incidence sur les apports provenant de certains groupes de gardes forestiers et de communautés. Compte tenu de l'utilisation généralisée des questionnaires et entrevues pendant la pandémie, le questionnaire a été volontairement gardé court, en mettant l'accent sur la collecte de bonnes pratiques plutôt que sur des métadonnées détaillées. Nous avons reçu 75 réponses au questionnaire (42 en anglais, 29 en espagnol et 4 en français). La seule question portant sur les métadonnées consistait à demander de noter à quels groupes les répondants s'identifiaient, à partir d'une liste de cinq options (voir la figure 1). Plusieurs regroupements ont pu être notés.

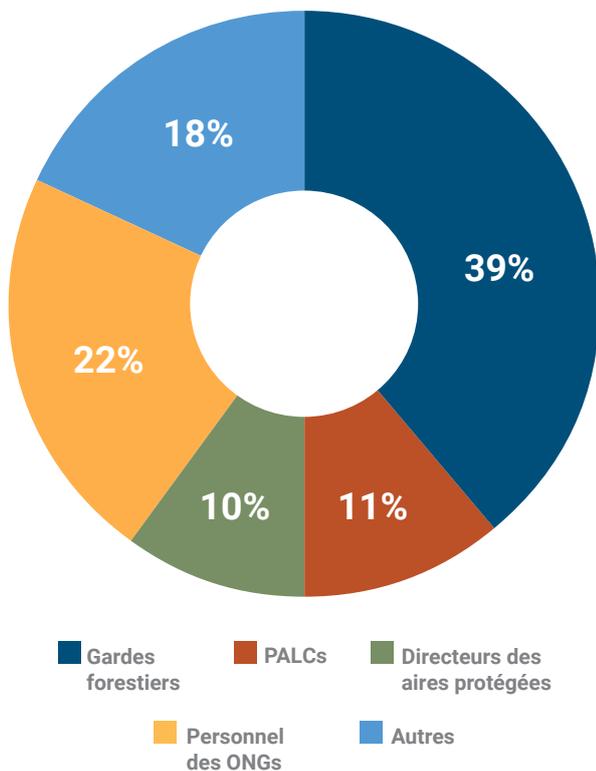


Figure 1 : Affiliations faites personnellement par ceux qui ont répondu au questionnaire. Les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses, puisque plusieurs gardes forestiers ou membres du personnel sont également PALC, et beaucoup parmi ceux qui travaillent sur la conservation ont de multiples affiliations.

De nombreuses personnes ont participé à cette phase initiale d'orientation. Deux groupes consultatifs ont également été mis en place par les consultants du projet (Equilibrium Research) : l'un formé de représentants de l'URSA, et un autre groupe consultatif, plus large, composé d'un éventail de personnes issues des organisations de Rangers, de communautés et d'organisations autochtones. Une liste des personnes impliquées dans ce groupe plus large est fournie dans la liste des remerciements ; cependant, il convient de préciser que bien que tous aient accepté de faire partie de ce projet, l'interaction a été quelque peu limitée jusqu'à maintenant.

Public principal

Il est important de souligner que ce document d'orientation met l'accent sur les initiatives que les gardes forestiers et les autorités des aires protégées peuvent prendre au niveau du site. Bien entendu, bâtir la confiance ne s'arrête pas là : des changements au niveau du système et de la législation seront nécessaires. Mais ceux-ci ne relèvent pas du champ d'application de ce document. Et bien sûr, bâtir et maintenir la confiance n'est pas un simple processus à sens unique ou ponctuel. Il s'agit plutôt d'un processus par étapes, itératif, bidirectionnel et continu de respect mutuel, d'apprentissage, d'écoute, de dialogue et de reconnaissance des erreurs, de révélation de nouvelles informations et vulnérabilités, lequel va vers l'avant. Tout cela doit fonctionner à différents niveaux au sein de l'Aire Protégée, idéalement en commençant par la haute direction et en étant adopté au niveau du terrain par les gardes forestiers et au niveau de la communauté et des citoyens autochtones.

Tableau 1 : Objectif E3 du Plan d'action de l'URSA⁴

E3. URSA, IRF et les associations de gardes forestiers sont activement engagés pour ce qui est de bâtir la confiance entre les gardes forestiers et les communautés en établissant la participation significative et le respect des droits humains.	
Volonté de l'URSA (en collaboration avec l'IRF)	Volonté de l'IRF (avec le support de l'URSA, tel que requis)
E3.1 Commissionner et disséminer la recherche pour ce qui est des relations entre les gardes forestiers et les communautés dans différents régimes de gouvernance et de direction des aires protégées et conservées.	E3.5 Garantir les contributions du secteur des gardes forestiers aux processus globaux et régionaux et forums en lien avec l'établissement et la gouvernance des aires protégées et conservées.
E3.2 Compiler une réserve de meilleures pratiques, ressources de formation et outils pour faciliter la collaboration, le dialogue et le renforcement de la confiance entre les gardes forestiers et les communautés.	E3.6 À travers les réseaux FIGF, promouvoir l'importance de la bonne gouvernance, la gestion en partenariat et les approches basées sur les droits en lien avec le travail des gardes forestiers.
E3.3 Faciliter le partage de meilleures pratiques sur les plateformes largement utilisées (par exemple, UICN Panorama).	E3.7 Préconiser que les engagements du gouvernement et des employeurs de gardes forestiers établissent des systèmes et structures de programmes de gardes forestiers et communautés, lesquels assureront une participation significative et le respect des droits humains.
E3.4 Incorporer des messages clés (par exemple, la valeur des relations de communauté dans le succès de la gestion des APC, la reconnaissance des droits et l'adoption d'approches basées sur les droits) dans le travail des membres avec les APC et les gardes forestiers, dans les campagnes globales de promotion (Voir résultat 1) et dans le développement des capacités (Voir résultat 2).	

ENCADRÉ 1 : URSA

Alliance universelle de soutien aux gardes forestiers (URSA) est un partenariat d'organisations pour la conservation.⁵ L'objectif global du Plan d'action de l'URSA est d'assurer un « réseau de rangers bien soutenus, professionnellement compétents, mandatés, motivés, responsables et représentatifs travaillant efficacement en tant que gardiens de la biodiversité et des systèmes de vie dont nous dépendons tous⁶ ».

Le plan d'action est organisé autour de cinq objectifs (ajouter l'infographie de l'URSA dans la conception finale) : A) Plaidoyer et

représentation, B) Capacité, C) Emploi et bien-être, D) Égalité et équité dans le secteur des gardes forestiers, E) Relations communautaires, conduite des gardes forestiers et responsabilisation.

L'initiative « Bâtir la confiance avec les gardes forestiers et les communautés » est axée sur un sous-objectif (numéro E3, voir tableau 1) de ce plan : l'URSA, la IRF et les associations de gardes forestiers sont activement engagées dans l'établissement de la confiance entre les gardes forestiers et les communautés, en établissant une participation significative et le respect des droits de l'homme.

Le cadre du Plan d'Action

VISION	Un réseau de garde-forestiers bien soutenus, professionnellement compétents, mandatés, motivés, responsables et délégués travaillant efficacement en tant que conservateurs de la biodiversité et de systèmes de vie desquels nous dépendons tous.				
OBJECTIF	D'ici 2025, il y aura un contexte mondial permettant d'assurer une voix unie pour les garde-forestiers et les normes concernant leur fonction, l'emploi, l'égalité et la déontologie à respecter afin de créer une main-d'œuvre de garde-forestiers manifestement professionnelle, responsable et compétente qui sera formellement reconnue et respectée.				
PARTIES	A. Défense et représentation	B. Capacité	C. Emploi et protection sociale	D. Équité et égalité pour le rôle de garde-forestier	E. Relations autochtones, déontologie des garde-forestiers et responsabilité
OBJECTIF	En 2025, la profession de garde-forestier sera de plus en plus officiellement reconnue sur le plan international et par les gouvernements et les garde-forestiers seront efficacement représentés et seront en contact les uns avec les autres.	En 2025, il existera un cadre commun pour améliorer et soutenir le rôle des garde-forestiers et ce cadre sera de plus en plus adopté et mis en œuvre.	D'ici 2025, les normes minimales universelles concernant l'emploi et la protection sociale des garde-forestiers seront développées et de plus en plus adoptées au niveau national pour améliorer les conditions de travail et le bien-être des garde-forestiers.	D'ici 2025, les systèmes et les structures seront adoptées par l'IRF, ses associations de garde-forestiers et par les membres de l'URSA qui favoriseront l'égalité des chances, un traitement juste et un cadre de travail équitable pour les garde-forestiers.	D'ici 2025, les garde-forestiers de toutes les régions de IRF opéreront dans le cadre des pratiques professionnelles, de l'éthique et de la déontologie qui valorisent les communautés et le public, favorisent la responsabilité et la transparence.
RÉSULTATS	<p>A1. L'IRF est renforcée en tant que l'organe représentatif universel des garde-forestiers et conservateurs des normes, favorisant les intérêts des garde-forestiers.</p> <p>A2 Un réseau croissant d'associations de garde-forestiers est établi et renforcé.</p> <p>A3 La sensibilisation et le respect de la profession de gardes forestier s'améliorent à tous les niveaux.</p> <p>A4. La profession de garde-forestier est officiellement reconnue au niveau international et dans de nombreux pays.</p>	<p>B1. Des systèmes sont mis en œuvre pour identifier et tracer les besoins des garde-forestiers et les possibilités de développement.</p> <p>B2. Les employeurs de garde-forestiers et les organisations de soutien ont la capacité de favoriser l'efficacité des performances des garde-forestiers.</p> <p>B3. Un cadre d'orientation directeur universel des compétences, normes et formations et d'apprentissage est créé et adopté.</p> <p>B4. Un réseau mondial de garde-forestiers connecté est créé.</p> <p>B5. Les garde-forestiers et les employeurs ont accès à la technologie essentielle et appropriée.</p>	<p>C1. Les normes minimales universelles concernant l'emploi et la protection sociale des garde-forestiers sont définies, favorisées et adoptées par les gouvernements et les employeurs de garde-forestiers.</p> <p>C2. Il y a une amélioration de la protection sociale et du bien-être dans les régions IRF.</p> <p>C3. L'engagement et la motivation des gardes forestiers sont largement reconnus comme un facteur important pour une conservation efficace.</p>	<p>D1. IRF adopte et favorise des politiques et positions claires sur l'égalité, l'équité et les droits concernant la fonction de garde-forestier.</p> <p>D2. Les ressources, matériaux et recommandations sont disponibles pour soutenir et favoriser la création nationale de la politique concernant l'équité, l'égalité et les droits.</p>	<p>E1. Un code de déontologie général pour les garde-forestiers est défini et largement adopté.</p> <p>E2. Des politiques et des méthodes de protection visant à éviter et répondre aux violations des droits de l'homme, des droits autochtones et indigènes par les garde-forestiers ont été créés et adoptés par les membres de l'IRF et de l'URSA.</p> <p>E3. URSA, IRF et les associations de garde-forestiers s'impliquent activement dans les relations de confiance entre les garde-forestiers et les communautés.</p>



Community rangers in Tost Tosonbumba Nature Reserve, Mongolia © Snow Leopard Conservation Foundation, Mongolia

Définitions clés

Les Rangers tels que définis par l'IRF sont des individus ou des groupes d'individus qui jouent un rôle essentiel dans la conservation. Les rangers sont responsables de la sauvegarde de la nature, du patrimoine culturel et historique, ainsi que de la protection des droits et du bien-être des générations présentes et futures. En tant que représentants de leur autorité, de leur organisation ou de leur communauté, ils travaillent, souvent pendant de longues périodes, dans des zones protégées et conservées et, plus généralement, dans des lieux terrestres et marins, qu'ils soient à l'État, régionaux, communautaires, autochtones ou privés, conformément aux cadres juridiques et institutionnels.⁷

Les peuples autochtones tels que définis par l'UICN suivent la définition ou la « déclaration de couverture » contenue dans la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur les peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants. Par conséquent, sont inclus : (1) les peuples qui s'identifient comme « Indigène »; (2) les peuples tribaux dont les conditions sociales, culturelles et économiques les distinguent des autres parties de la communauté nationale et dont le statut est régi en tout ou en partie par

leurs propres coutumes ou traditions ou par des lois ou règlements spéciaux; (3) les peuples traditionnels qui ne sont pas nécessairement appelés indigènes ou tribaux, mais qui partagent les mêmes caractéristiques de conditions sociales, culturelles et économiques qui les distinguent des autres sections de la communauté nationale, dont le statut est régi en tout ou en partie par leurs propres coutumes ou traditions, et dont les moyens de subsistance sont étroitement liés aux écosystèmes et à leurs biens et services.⁸

Les communautés locales couvrent un large éventail d'individus et de groupes, allant de la vie et de la dépendance à une zone protégée ou conservée pour leur subsistance, aux populations locales utilisant la région pour les loisirs. Le projet actuel se concentre sur les personnes vivant dans ou à proximité de zones protégées et conservées, dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent dans une certaine mesure de la zone, ou sont touchés par les initiatives de conservation en cours dans la région.

Les aires protégées sont définies par l'UICN comme « Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, pour parvenir à la conservation à long terme de la nature avec les services écosystémiques et les valeurs culturelles associés. La définition comporte un ensemble de principes associés, dont les plus pertinents pour le présent rapport sont les suivants :

- Seules les aires dont l'objectif principal est la conservation de la nature peuvent être considérées comme des aires protégées ; cela peut inclure de nombreuses aires avec d'autres objectifs, mais en cas de conflit, la conservation de la nature sera la priorité ;
- Les aires protégées doivent prévenir ou éliminer, au besoin, toute pratique d'exploitation ou de gestion qui nuirait aux objectifs à atteindre ;
- Une diversité des approches de gestion est souhaitable et devrait être encouragée, car elle reflète les nombreuses façons dont les communautés du monde entier ont exprimé la valeur universelle du concept d'Aire Protégée ;
- La définition et les catégories d'aires protégées ne devraient pas servir d'excuse pour déposséder les gens de leurs terres.¹⁰

Aires desservies : La conservation par zone englobe désormais deux termes : les aires protégées telles que définies ci-dessus, et les Autres Mesures de Conservation Efficaces par zone (AMCE), telles que définies par l'UICN⁹. Ce document est principalement axé sur les aires protégées, qui ont une longue histoire de développement et de tensions entre la direction et les populations locales (voir la section 1.5). Cependant, les bonnes pratiques sont applicables pour tous les types de conservation, et les exemples de bonnes pratiques de l'AMCE seront encouragés car ces aires commencent à être reconnues et signalées.

L'enjeu

Les aires protégées sont censées faire toutes sortes de choses, conserver la biodiversité, fournir et protéger des avantages sociaux et culturels, atténuer le changement climatique et bien plus encore. Dans de nombreux cas, ils réussissent. Mais il y a eu un coût caché supporté par les communautés du monde entier. Les normes, règlements et restrictions visant à protéger la nature et les écosystèmes ont, dans certains cas, eu de graves répercussions négatives sur les droits de l'homme. Les gardes forestiers, de plus en plus issus de ces mêmes communautés, et d'autres qui

ENCADRÉ 2 : Changements de politique : exemple de l'Ouganda

L'Ouganda incarne bon nombre des défis auxquels la conservation est confrontée au 21^e siècle : un dernier bastion d'espèces menacées, une population humaine croissante, des pressions concurrentes sur les ressources naturelles et une approche de conservation développée à l'époque coloniale sans penser aux conséquences sociales pour la protection. Il n'y a pas de solution rapide à ces défis, mais la détermination à repenser la conservation et à adapter la gestion commence déjà à changer la façon dont la conservation et les communautés interagissent en Ouganda.

Les programmes d'éducation et de sensibilisation et les initiatives de partage des revenus des parcs sont devenus officiels en 2004, dans la politique de conservation communautaire de l'Autorité ougandaise pour la vie sauvage (AOVS). Les politiques sont ensuite devenues loi dans la loi ougandaise sur la faune de 2019¹¹ ; un accomplissement majeur qui pourrait être reproduit dans d'autres pays aux approches colonialistes dépassées. La loi prévoit l'implication de la communauté pour ce qui est de conservation de la faune par la création de comités communautaires pour la vie sauvage, par l'éducation et la sensibilisation et des programmes de partage des avantages. Complétées par la Loi nationale de 2019 sur l'environnement¹² (qui favorise, entre autres, la création d'aires communautaires de conservation de la faune et d'aires communautaires de conservation à l'extérieur des aires

protégées), ces deux lois fournissent le cadre d'un nouveau type d'approche de conservation.¹³

Tout aussi importante est la relation qui évolue lentement entre le gouvernement et les organisations autochtones et qui tente de régler les problèmes du passé. Par exemple, en 2021, la Cour constitutionnelle ougandaise a rendu un jugement historique¹⁴ ordonnant à l'Ouganda d'assumer la responsabilité des expulsions illégales des Batwa, et ce, y compris dans les zones protégées. Comme l'a fait remarquer Dusabe Yemimah, président de l'organisation UOBDU des Batwa : « *J'espère vivement que cette affaire servira de signal d'alarme pour que le gouvernement ougandais reconnaisse enfin que les Batwa sont leurs meilleurs amis et alliés dans la conservation continue des forêts de Bwindi, Mgahinga et Echuya* ». ¹⁵

Enfin, une nouvelle politique communautaire de conservation a été adoptée en 2020. La politique vise à impliquer plus activement les communautés, ainsi qu'à répondre à leurs aspirations, préoccupations et intérêts, afin d'assurer leur soutien à la conservation de la faune tout en veillant à ce qu'elles bénéficient de la conservation. Pour cela, il est nécessaire de comprendre les causes profondes des problèmes rencontrés par les communautés et la façon dont ils sont gérés par l'AOVS.

Voir le volume d'étude de cas pour l'histoire complète

travaillent directement dans les aires protégées, voient et subissent de près les impacts et les conséquences de ces échecs des politiques sur les populations autochtones et les communautés locales. Cependant, les gardes forestiers ne sont souvent pas en mesure de résoudre les causes complexes des problèmes et peuvent même être considérés comme une extension du problème ; dans certains cas, leurs actions peuvent constituer le problème ou exacerber les tensions existantes. Aujourd'hui, au niveau des politiques et de la mise en œuvre, on accorde beaucoup plus d'attention aux droits de l'homme et à la garantie que les aires protégées respectent les droits des populations autochtones et des communautés locales ainsi que les droits des gardes forestiers.

Bien qu'il existe de nombreux exemples où les gardes forestiers, les peuples autochtones et les communautés locales des aires protégées ont des interactions,

harmonieuses, respectueuses et marquées par la confiance, et de nombreux cas où les gardes forestiers, les peuples autochtones et les communautés locales n'ont qu'une seule et même voix. Malheureusement, il y a aussi de nombreux endroits où ce n'est pas le cas. Les stratégies de conservation mal conçues ou mal mises en œuvre peuvent provoquer des conflits et des relations difficiles. De nombreuses communautés à travers le monde se sentent menacées en raison du non-respect de leurs droits, des restrictions à leur accès aux ressources et des réinstallations ou menaces de réinstallation des zones protégées, alors que de nombreux gardes forestiers se sentent sous-évalués, sous-formés, sous-financés et isolés socialement et culturellement des communautés environnantes. À l'extrême, les gardes forestiers et les communautés peuvent, pour différents, être confrontés à des situations liées aux pratiques de conservation et à l'application de la loi mettant leur vie en danger.

ENCADRÉ 3 : Droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. Ce fut la première Déclaration de l'histoire de l'humanité à énoncer les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels fondamentaux dont tous les êtres humains devraient bénéficier. La DUDH, avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux Protocoles facultatifs, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, forment ce que l'on appelle la Charte internationale des droits de l'homme.¹⁶ Récemment, l'accent a été mis de plus en plus sur la compréhension de la relation entre les droits de l'homme et l'environnement. Seize principes sont principalement importants : ils sont liés aux droits de l'homme et à l'environnement, qui sont basés sur les travaux autour des questions des droits de l'homme¹⁷, et qui devraient être le fondement des politiques et de la mise en œuvre dans le monde entier, y compris dans l'interprétation des lois de droits de l'homme en relation avec l'environnement. Élaboré par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et de l'environnement nommé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le plan vise à être mis en œuvre par les États, mais tous ceux qui sont impliqués dans la conservation doivent néanmoins être conscients des principes et de leur intention.

Les principes commencent par la promotion des droits de l'homme substantiels : le droit à des normes de santé physique et mentale atteignables, à un niveau de vie suffisant, à une alimentation adéquate, à l'eau potable et à l'assainissement, au logement, à la participation à la vie culturelle et au développement, ainsi que le droit à un environnement sain, devraient être accessibles à tous. Les principes soulignent que les cadres juridiques et institutionnels de conservation ne doivent pas provoquer un équilibre injustifiable ou

déraisonnable entre la protection de l'environnement et d'autres objectifs sociaux, compte tenu de leurs effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme. Les principes soulignent également que les États devraient prendre des mesures supplémentaires pour mettre fin à la discrimination et protéger les droits de ceux qui sont les plus vulnérables aux dommages environnementaux ou particulièrement menacés par ceux-ci, en tenant compte de leurs besoins, de leurs risques et de leurs capacités. Il s'agit notamment des femmes, des enfants, des personnes vivant dans la pauvreté, des membres des peuples autochtones et des communautés traditionnelles, des personnes âgées, des personnes handicapées, des minorités ethniques, raciales ou autres et des personnes déplacées. Les principes soulignent que les États devraient s'assurer qu'ils respectent leurs obligations envers les peuples autochtones et les membres des communautés traditionnelles, en particulier en ce qui concerne les droits sur les terres, les territoires et les ressources qu'ils ont traditionnellement possédés, occupés ou utilisés, et de la participation pleine et efficace des peuples autochtones et des communautés traditionnelles à la prise de décisions sur l'ensemble des questions qui affectent leur vie.

Le Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLPE) est un droit spécifique qui se rapporte aux peuples autochtones et qui est reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)¹⁸ et dans les 16 principes directeurs. Elle garantit aux peuples autochtones le droit de donner ou de refuser leur consentement à un projet susceptible de les toucher ou d'affecter leur territoire. Une fois qu'ils ont donné leur consentement, ils peuvent le retirer à tout moment. De plus, le CLPE permet aux populations autochtones de négocier les conditions dans lesquelles le projet sera conçu, mis en œuvre, surveillé et évalué. Cela est également inscrit dans le droit universel à l'autodétermination.

Ces problèmes sont souvent enracinés dans des questions à long terme et frustrantes, telles que les héritages historiques, les asymétries de pouvoir, la corruption, les inégalités, la pauvreté, la mauvaise gouvernance et le non-respect des droits de l'homme. Ces problèmes et leurs résultats ont été largement décrits et ne seront donc pas répétés ici, mais il est bien sûr important de reconnaître le contexte de ce travail.

Ainsi, bien que ce travail reconnaisse les problèmes plus importants et que des changements de politique et de législation sont en cours, l'objectif principal ici est de trouver des « solutions sur le terrain » reproductibles ou adaptables à travers les zones géographiques. L'encadré 2, cependant, donne une image du type de changements nécessaires, qui sont examinés plus en détail dans l'étude de cas de l'Ouganda dans le rapport du volume 2.

Portée

La portée de ce document est donc d'élaborer des conseils simples et pratiques pour les rangers et leurs directeurs travaillant dans le monde entier afin de renforcer les relations entre les gardes forestiers et la communauté en s'appuyant sur l'expérience réelle dans le monde entier.

Garantir une approche fondée sur les droits de la personne

Tout accent mis sur « bâtir la confiance entre les gardes forestiers et les communautés » doit commencer avec une perspective des droits de la personne (voir l'encadré 3) pour toutes les personnes concernées ; les gardes forestiers, les autres membres du personnel de conservation, les peuples autochtones et les communautés locales. Trois ressources clés devraient être connues de tous ceux qui travaillent dans ce domaine: (i) les *Principes directeurs sur les droits de l'homme et l'environnement* de 2018¹⁹ devraient soutenir les initiatives de conservation, notamment la symétrie identifiée dans les Principes directeurs selon lesquels la protection de l'environnement contribue à protéger les droits de l'homme, et la protection des droits de l'homme aide à protéger l'environnement; ii) Le *Plan de gouvernance des ressources naturelles de l'UICN* est une initiative de la Commission des politiques environnementale, économique et sociale (CPEES) de l'UICN. Le plan vise à établir des normes et des orientations à l'intention des preneurs de décisions à tous les niveaux afin de prendre des décisions meilleures et plus justes portant sur l'utilisation des ressources naturelles et la répartition des avantages de la nature, conformément aux principes de bonne gouvernance, de sorte qu'une meilleure gouvernance puisse renforcer les contributions des écosystèmes et de la biodiversité à l'équité et à la durabilité;²⁰ et iii) lorsque les entreprises (qui comprennent non seulement les entreprises commerciales, mais aussi les ONG de conservation) sont impliquées dans la gestion des aires protégées, un autre document de référence important est les *Principes directeurs*



Photos (from top to bottom): Rangers based in Maharashtra, India, set out on patrol © Rohit Singh / WWF. Ranger in Northern Velebit National Park, Croatia © Equilibrium Research

Qu'entendons-nous par confiance ?

L'établissement d'une compréhension du concept de confiance a été la première étape nécessaire à l'élaboration de ce document d'orientation. La confiance a été définie comme la ferme croyance en la fiabilité, la vérité ou la capacité de quelqu'un ou de quelque chose.²² Cette définition a été élargie pour le domaine de la conservation afin de définir quatre types de confiance (voir tableau 2). Cela illustre la complexité des relations de confiance en identifiant la base sous-jacente de la confiance ou de la méfiance envers les entités (par exemple, les autorités de gouvernance des aires protégées). Celles-ci sont liées aux dispositions et aux contextes spécifiques de différents groupes d'intervenants (p. ex., les relations de confiance peuvent varier entre les différents villages autour d'une Aire Protégée ou impliquer des différences au sein d'un village ou même au sein de maisonnées individuelles, selon leur propre situation).

La confiance est également difficile à quantifier et à mesurer ; les communautés (qu'elles soient de gardes forestiers ou de population locale) ne font pas confiance en tant que bloc, mais la confiance est un concept très individuel lié aux expériences passées et aux attentes futures, aux qualités personnelles, etc. La confiance est également mutuelle : elle nécessite des actions avec et par les communautés et des actions avec et par les gardes forestiers pour construire efficacement. Cette section du document d'orientation se concentre sur un seul aspect d'une relation bidirectionnelle : se concentrer sur les actions des gardes forestiers et de leurs directeurs qui peuvent aider à établir des relations de confiance.

Les relations de confiance peuvent donc être considérées comme rationnelles (par exemple, basées uniquement sur la performance et les résultats, qui, dans le cas des aires protégées, devraient être communiquées par un suivi et des rapports rigoureux); ou peuvent être plus émotives basées sur l'intérêt porté aux perceptions des autres plutôt que sur une évaluation indépendante; ou la confiance peut être établie par des processus et des procédures efficaces, y compris des mesures de protection, qui renforcent la confiance dans une relation.²³

S'appuyant sur ces concepts sous-jacents, la figure 2 décrit les outils de gestion nécessaires pour soutenir une gestion efficace et responsable. La figure décrit trois éléments qui constituent le fondement de la confiance dans ce contexte: la gestion de la conservation, laquelle doit respecter les droits de l'homme et suivre les processus et procédures convenus pour éviter les conflits; la surveillance et la transparence des rapports, pour s'assurer que la gestion réussit dans ce contexte; et les procédures de réclamation et de réparation, qui sont essentielles pour établir la vérité et/ou la réconciliation par l'accès à la justice et à la réparation en cas de conflit. **Tous ces éléments sont, ensemble, importants pour établir et maintenir la confiance entre les communautés et les gardes forestiers.**



Rangers host conservation exhibitions and lectures for local people and school classes at the Tiger Learning Centre, Thailand © Rungnapa Phoonjampa, WWF Thailand

Tableau 2 : Définitions et antécédents des quatre types de confiance²⁴

Type	Définition/base	Antécédents
Tendancielle	Tendance générale ou prédisposition d'un individu à faire confiance ou à se méfier d'une autre entité dans un contexte particulier.	Peut être basée sur des tendances innées, l'expérience personnelle, les normes culturelles et / ou des indices contextuels de l'environnement actuel.
Rationnelle	La confiance dans une entité est principalement basée sur un calcul de l'utilité perçue du résultat qui sera atteint en plaçant sa confiance dans cette entité.	Évaluations de l'information sur le rendement antérieur d'une entité et la prévisibilité subséquente et l'évaluation des résultats probables.
Affinitaire	Confiance dans une entité, basée principalement sur les émotions et les jugements associés, résultant d'évaluations cognitives ou subconscientes des qualités de l'entité.	Évaluation cognitive ou émotionnelle de l'intégrité et/ou de la bienveillance de l'entité, résultant de l'une des hypothèses suivantes : (a) valeurs ou préoccupations que l'on croit partagées ; b) sentiment de lien social ; c) expériences positives partagées ; d) réponse subconsciente ou émotionnelle au charisme ou identité que l'on croit partagée.
Procédurale	Confiance dans les procédures ou autres systèmes qui diminuent la vulnérabilité, permettant la confiance en l'absence d'autres formes de relation de confiance.	Perceptions de procédures légitimes, transparentes et/ou contraignantes qui permettent de prédire avec confiance les comportements des autres.

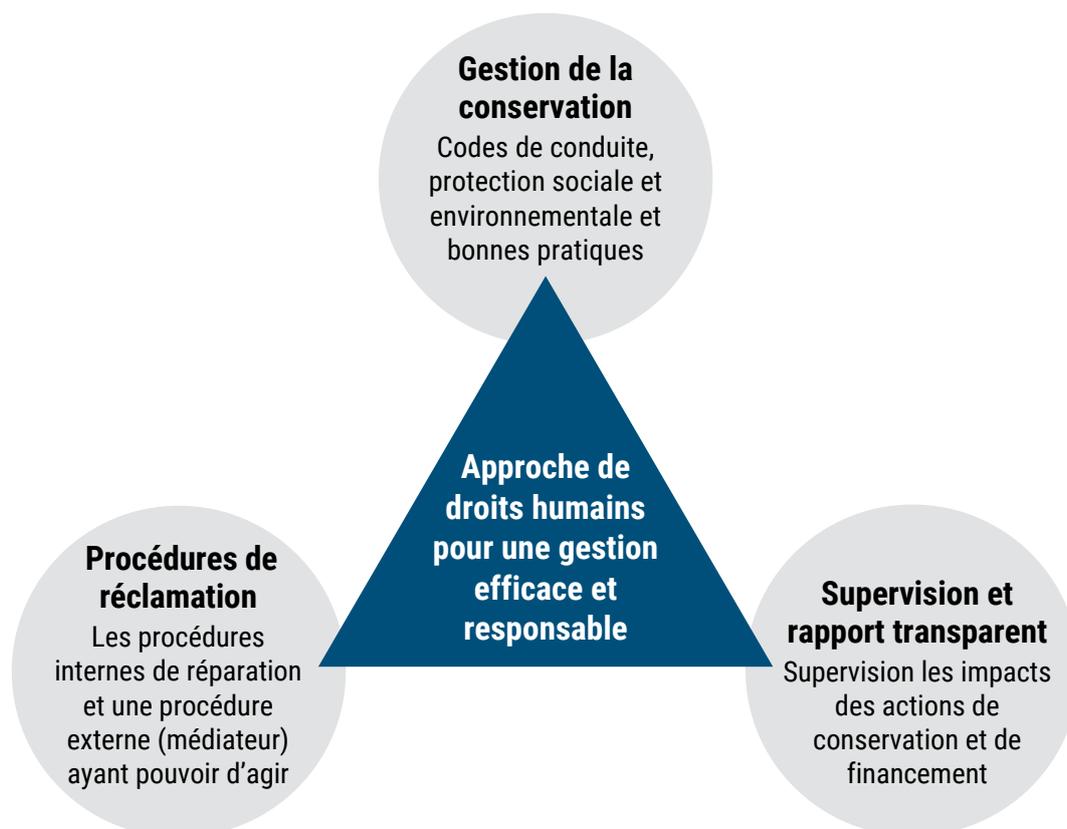


Figure 2 : Outils de gestion nécessaires pour soutenir l'établissement de relations de confiance entre le personnel de direction des aires protégées, y compris les gardes forestiers, et les autochtones et les communautés locales grâce à une gestion efficace et responsable des aires protégées.



Awapy Uru Eu Wau Wau and his wife Juwi Uru Eu Wau Wau from Rondônia State, Brazil. Both are part of the surveillance team which oversees the Uru-Eu-Wau-Wau indigenous land to record loggers' invasions and illegal deforestation © Marizilda Cruppe / WWF-UK

Section 2 : Exemples de bonnes pratiques pour aider à renforcer la confiance des gardes forestiers et de la communauté

2.1 Un contexte pour des relations de confiance

En s'appuyant sur la discussion de la section 1, les autorités des aires protégées devraient élaborer une vision positive pour divers intervenants et titulaires de droits (y compris le personnel des aires protégées, les populations locales et les peuples autochtones) qui vivent et travaillent dans et autour de la zone et interagissent avec l'Aire Protégée. Cette vision devrait :

- Assurer une bonne compréhension et un respect des droits de l'homme de tous les individus et des obligations correspondantes (voir encadré 3).
- Assurez-vous que les gens de tous les horizons se sentent valorisés et profitent d'opportunités de vie similaires.
- Trouver des occasions de collaboration mutuelle entre les gardes forestiers et les peuples autochtones et les communautés locales, afin d'établir et de maintenir des relations de confiance.
- Générer le respect par des processus de dialogue participatif et en brisant les stéréotypes et les idées fausses sur les « autres ».
- Par la collaboration et la consultation inclusive, développer un sens défini et largement partagé de la contribution de différents individus et groupes à une zone, de sa conservation, du potentiel de subsistance local par la collaboration et la consultation inclusive, etc. et trouver des plates-formes communes / institutionnelles qui peuvent rassembler les différents partis.

- Avoir en place des exigences de gestion efficace et responsable (voir figure 2), y compris des codes de conduite des gardes forestiers, un mécanisme pour les plaintes indépendant et pleinement opérationnel, des mécanismes de sauvegarde, ainsi que le suivi et la communication d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Les actions et les bonnes pratiques qui suivent ont été tirées d'un large éventail de sources : de la littérature sur la conservation, de la littérature de disciplines connexes telles que la justice pénale et, surtout, en parlant avec des gardes forestiers et d'autres professionnels, et avec des communautés d'aires protégées du monde entier. Il s'agit d'une liste d'actions locales pratiques et ne répète donc pas le large éventail de conseils et d'outils pour la participation de la communauté à la conservation.

S'appuyant sur quelques bonnes pratiques générales pour la mise en place d'une main-d'œuvre de gardes forestiers diversifiée et professionnelle, les actions et les bonnes pratiques sont ensuite divisées en une série de rubriques (voir figure 3) qui regroupent ensemble les bonnes pratiques.



Figure 3: Un contexte pour établir la confiance avec les gardes forestiers et les communautés en ce qui concerne les bonnes pratiques (GP)

2.2 Bonnes pratiques pour aider à instaurer la confiance

Les bonnes pratiques sont identifiées pour clarifier les mesures prises principalement par les directeurs et celles prises principalement par les gardes forestiers. Il en ressort clairement que les aires protégées et leur personnel peuvent faire beaucoup pour prévenir, éviter et réduire les conflits. Même des actions qui semblent insignifiantes peuvent aider à établir la confiance. Et peut-être, chaque petit élément de confiance peut, au fil du temps, aider à parvenir à une collaboration plus équitable, à un dialogue plus constructif et à une véritable transparence dans les relations entre les gardes forestiers, les autochtones et les communautés locales.



Applies to managers



Applies to rangers

Comme indiqué ci-dessus, ces bonnes pratiques ont été recueillies dans le monde entier. Elles ne doivent pas être considérées comme une « liste de choses à faire » car tous ne seront pas applicables, réalisables, pratiques ou adaptés à un site ; elles sont plutôt un recueil de bonnes idées à choisir et à adapter le cas échéant. Et bien sûr, les facteurs qui aident à établir et à maintenir la confiance sont susceptibles de changer au fil du temps et d'une génération à l'autre : ce qui a fonctionné avec une génération peut ne pas fonctionner avec celles qui suivent. Il est peu probable qu'une seule stratégie couvre tous les membres d'une communauté. La confiance est aussi une affaire personnelle (voir ci-dessus) et les changements de personnel dans une zone protégée, et de leadership dans une communauté, peuvent conduire à des changements majeurs, bons et mauvais, dans les relations.

Bâtir une main-d'œuvre de garde forestiers diversifiée et professionnelle

Employer des gardes forestiers locaux d'un large éventail de la communauté dans la mesure du possible pour éviter le sentiment que des emplois sont enlevés à la population locale. La perception du terme « local » peut varier ; pour certains, venir d'un village voisin est local, dans d'autres cas, les villageois voisins sont considérés comme des étrangers. Les gardes forestiers locaux ont également l'avantage supplémentaire d'avoir de meilleures relations locales et une plus grande satisfaction au travail (voir l'encadré 4).

ENCADRÉ 4 : Les avantages d'être local

Une étude récente des données d'enquête des gardes forestiers dans 11 pays a exploré comment le fait de provenir localement d'une aire de conservation pourrait affecter les expériences et les perceptions des gardes forestiers ('localement' a été défini comme étant à moins de 20 km de leur aire de conservation). L'enquête a révélé qu'être local donne lieu à des relations plus positives avec les communautés locales, en particulier en ce qui concerne la confiance perçue des membres de la communauté locale. À cela s'ajoute le fait que les gardes forestiers avaient une plus grande satisfaction au travail en raison de relations communautaires plus amicales.²⁵

Mini étude de cas 1 : gardes forestiers de communauté élus localement

La Snow Leopard Conservation Foundation (SLCF) en Mongolie travaille à Tost (Réserve Naturelle de Tosonbumba) pour aider les populations locales à conserver leurs moyens de subsistance. Tost a été déclarée Réserve Naturelle d'État (RN) en 2016 ; depuis lors, SLCF aide les familles d'éleveurs locales à s'organiser en sept communautés de conservation, chaque communauté ayant une Aire Responsable Communautaire (CRA) clairement cartographiée dans la RN où ils sont responsables de la conservation et de la protection. Les ARC sont délimitées et cartographiées avec la participation des communautés, sur la base de l'utilisation traditionnelle des ressources et des modèles de pâturage, et sont approuvées par le gouvernement local.

Les gardes forestiers de la communauté sont élus par les membres de leur communauté d'éleveurs ; les gardes forestiers sont choisis en raison de leur intérêt et leur connaissance de la nature, et de leur capacité physique à effectuer le travail. À chaque réunion communautaire, tenue deux fois par année, les gardes forestiers communautaires rendent compte de leur travail aux membres de leur communauté et à l'administration de la RN. Les sept gardes forestiers communautaires patrouillent leurs ARC sur une base mensuelle pour mener des enquêtes de surveillance de la faune, ainsi que pour vérifier toute activité illégale en cours.

Employer une diversité de gardes forestiers selon le genre, l'origine ethnique, etc. En particulier, veiller à ce que les femmes et les employés autochtones aient un emploi (voir encadrés 4 et 6), ainsi que les membres d'autres groupes sous-représentés en termes d'âge, d'origine ethnique, de religion, de capacité et de handicap, d'orientation sexuelle, etc. Dans certains cas, cela peut impliquer une remise en question des normes sociales (voir encadré 5).

ENCADRÉ 5 : Remettre en question les normes culturelles

Il y a clairement un équilibre à trouver pour éviter l'imposition d'idéaux ou de valeurs qui vont à l'encontre de la culture d'un pays ou d'une communauté, tout en assurant le respect des droits de l'homme et des valeurs telles que l'équité et l'égalité. Par exemple, dans les sociétés et les communautés patriarcales, il peut y avoir une opposition à l'emploi de femmes dans le rôle de gardes forestières (voir aussi l'encadré 6). En effet, dans les pays où il est légal d'afficher des offres d'emploi qui spécifient le genre des candidats, de nombreux emplois de gardes forestiers sont annoncés comme pour hommes seulement.²⁶ Le changement viendra à la fois du partage d'expériences dans le monde entier et d'un processus de conversation, de compréhension puis d'accord pour agir, plutôt que d'imposer des quotas ou d'autres processus externes qui ne tiennent pas compte des normes et perceptions culturelles.



Community rangers in Tost Tosonbumba Nature Reserve, Mongolia preparing to go on patrol © Snow Leopard Conservation Foundation, Mongolia

ENCADRÉ 6 : L'égalité des sexes dans l'application de la loi

Une « meilleure estimation » est que seulement 3 à 11 % des gardes forestiers dans le monde sont des femmes.²⁷ La littérature évaluée par des pairs sur les femmes en tant que protectrices officielles de la faune est donc rare, et davantage de recherches sur les rôles directs et indirects des femmes dans les crimes liés aux espèces sauvages sont nécessaires.²⁸ Le premier examen spécifique des femmes gardes forestières à l'échelle mondiale effectué pour l'URSA a toutefois conclu que :

- Dans les situations d'application de la loi ou de conflit possible, les femmes ont tendance à avoir des compétences pour calmer la situation et négocier.
- Les femmes gardes forestières peuvent être plus douées pour les « détails » (y compris la tenue de registres de patrouille) que les hommes.
- Les femmes gardes forestières peuvent avoir un meilleur accès que les hommes à différents réseaux (en particulier les autres femmes) dans les communautés. Que ce soit à des fins de recherche d'information ou de collecte de renseignements sur l'application de la loi, les femmes peuvent élargir la portée des réseaux de gardes forestiers.²⁹
- Il a également été suggéré que les femmes gardes forestières peuvent contribuer à prévenir la corruption interne.³⁰

L'examen de l'URSA a mis en évidence les bonnes pratiques qui faciliteront l'intégration des femmes dans la main-d'œuvre des gardes forestiers, notamment :

- Possibilités de formation spécifiques aux femmes.
- Embauche de masse de femmes (pas seulement une par une) et à un niveau supérieur.
- Énoncés de solides missions d'engagement envers l'égalité des sexes, et politiques exécutoires et appliquées de tolérance zéro à l'égard du harcèlement.
- Associations de gardes forestiers et de conservation spécifiques aux femmes, à la fois formelles et informelles.
- Programmes de formation sur l'égalité des sexes pour tout le personnel des aires protégées.³¹

Employer des gardes forestiers qui parlent les langues et dialectes locaux. Si nécessaire, encouragez l'apprentissage des langues et dialectes locaux et fournissez des ressources d'apprentissage aux gardes forestiers ; apprendre quelques mots et pratiquer avec la population locale sera apprécié comme un effort pour embrasser leur culture.

Penser à la façon dont les gens réagissent au pouvoir. Au cours du processus de sélection des gardes forestiers, réfléchissez à la façon dont les individus peuvent réagir aux situations de pouvoir (voir l'encadré 7).

Former et équiper efficacement les populations locales en tant que gardes forestiers bénévoles, le cas échéant, pour soutenir la conservation et établir des relations communautaires. Le Mexique et le Pérou ont de bons exemples de programmes formels de gardes forestiers volontaires. Au Mexique, ils sont appelés « Vigilantes comunitarios » et sont certifiés par le gouvernement (voir étude de cas) et au Pérou, ils sont les Guardaparques Voluntarios del Perú.³²

Créer des possibilités d'emploi grâce à des programmes innovants et à une planification créative pour permettre des possibilités de participation à temps partiel et saisonnières, pour aider à accroître l'engagement des personnes ayant d'autres responsabilités, des engagements familiaux, etc.

ENCADRÉ 7 : Les gens et le pouvoir

Dans les années 1970, un groupe de psychologues a conçu et mené une expérience pour évaluer comment le fait de se voir attribuer une position de pouvoir influe sur les interactions sociales et détermine le comportement. Connue sous le nom de Stanford Prison Experiment, l'expérience a utilisé un cadre carcéral simulé, avec des étudiants jouant des rôles de prisonniers et de gardiens pour comprendre comment le pouvoir influence l'attitude, les valeurs et le comportement d'un individu. Les résultats ont été extrêmes : les prisonniers fictifs ont subi des réactions de stress émotionnel intenses causées par leur sentiment d'impuissance induit par les gardiens qui ont commencé à agir de manière cruelle et déshumanisante.³³ Ces résultats étaient, bien sûr, liés aux personnes impliquées et il ne fallait pas tirer de conclusions générales. Mais une hypothèse intéressante provenant de cette expérience est que le pouvoir amplifie les dispositions et les tendances de la personnalité existantes.³⁴ Ainsi, lorsque les gens sont mis en position de pouvoir, comme le sont souvent les gardes forestiers, il est important de tenir compte de ces interactions, et plus particulièrement de considérer que ceux qui ont une orientation relationnelle communautaire (par exemple, ceux qui tiennent compte des besoins et des sentiments des autres lorsqu'ils prennent une décision) ont tendance à faire preuve d'une plus grande générosité lorsqu'on leur donne le pouvoir que les autres.³⁵

Mini étude de cas 2 : Les volontaires deviennent le pilier des patrouilles de gardes forestiers à Trinité-et-Tobago

Nature Seekers³⁶ est une organisation communautaire fondée en 1990 dans le but de protéger les tortues luth (*Dermochelys coriacea*) de Trinité-et-Tobago contre le braconnage. Afin de trouver une solution à long terme à ce problème, la Section Vie sauvage de la Division Forestière a collaboré avec la communauté locale de Matura pour mettre en place un programme de formation de guides touristiques. L'intention de ce programme était d'éduquer la communauté sur la nécessité de protéger l'environnement, et c'est à partir de ce programme que Nature Seekers a été formé. Bien qu'au départ, Nature Seekers ait fonctionné uniquement sur une base bénévole et ait eu beaucoup de difficulté à obtenir des fonds, ils ont ensuite été chargés par le gouvernement de patrouiller la plage et de fournir un service de guide touristique obligatoire aux visiteurs. Bien que Nature Seekers soit resté une organisation non gouvernementale, ils travaillent en coopération avec le gouvernement pour protéger les tortues luth. Nature Seekers a également réussi à sensibiliser la communauté à l'importance de la conservation. Même certains braconniers et leurs familles ont été convaincus de l'importance de la conservation et ont rejoint Nature Seekers. Grâce à cela et à leurs efforts de patrouille, Nature Seekers a réduit le taux de tortues abattues de 30 à 0%, et la patrouille anti-braconnage est recentrée pour se concentrer sur la surveillance et la recherche.

ENCADRÉ 8 : Défis liés aux conditions de travail des gardes forestiers

Les gardes forestiers sont une ressource vitale à la fois pour conserver et protéger la biodiversité et pour développer une confiance mutuelle et de bonnes relations de travail avec les communautés locales. Cependant, un problème à long terme et sous-jacent a été le manque de professionnalisation lié à l'emploi des gardes forestiers, qui est représenté par plusieurs mauvaises conditions de travail et une formation inadéquate (ou inappropriée).^{37, 38} Cela entraîne diverses conséquences, mais payer aux rangers un salaire décent qui permet à leurs enfants d'être éduqués et à leur famille d'être nourrie, réduit également la probabilité de corruption de la part des gardes forestiers cherchant le bien-être de leur famille, et favorise l'engagement et le professionnalisme des gardes forestiers.

Prendre des engagements à long terme en matière de professionnalisation et d'emploi envers les gardes forestiers⁴⁰, et en particulier envers les gardes forestiers de la communauté (car les gardes forestiers bien formés qui sont sans emploi pourraient être un facteur de division dans la communauté et une menace pour la sécurité).⁴¹

Assurer l'égalité en milieu de travail. Tous les gardes forestiers, qu'il s'agisse d'employés du gouvernement, de gardes forestiers de la communauté locale ou de volontaires, devraient être traités sur un pied d'égalité en termes de sécurité et de conditions de travail minimales (voir encadré 8).

Prêter attention aux préoccupations des gardes forestiers en ce qui concerne leur sécurité et le respect des droits de l'homme, y compris leur droit à des conditions de travail décentes (par exemple, en fournissant des régimes d'assurances et de soutien familial en cas d'accident et de décès). Cela aide non seulement les gardes forestiers et leurs familles, mais transmet à l'ensemble de la communauté l'idée d'une organisation bienveillante.

Mettre en place des politiques de soutien en matière d'emploi si plus d'un membre d'une maisonnée souhaite devenir garde forestier ; dans certains pays, les femmes n'ont pas le droit de devenir garde forestière si leur mari est déjà employé comme garde forestier.

Faire une rotation des postes de gardes forestiers pour prévenir/éviter le risque de corruption et de collusion.

Localiser les avant-postes des gardes forestiers dans les villages pour intégrer plus étroitement les gardes forestiers dans la communauté locale et leurs familles.

Effectuer une surveillance aléatoire ou parallèle des patrouilles pour assurer la conformité aux lois et règlements, y compris ceux liés aux interactions avec les résidents ou les communautés voisines.

Accroître la supervision des gardes forestiers au-delà des simples observations de patrouilles pour aider à atténuer les préoccupations liées aux violations des droits de la personne et à d'autres manquements (p. ex., corruption).

Encadré 9 : Code de conduite global des gardes forestiers de la IRF

En avril 2021, l'IRF, avec le soutien de l'URSA, a lancé le premier Code de conduite mondial des gardes forestiers et a commencé à travailler à sa mise en œuvre. Le Code fournit un ensemble de principes de comportement et de pratiques appropriées pour les gardes forestiers, ainsi que des étapes pour aider à formaliser le secteur afin de construire et de renforcer la réputation de la profession de garde forestier.⁴² Le code IRF est un modèle à adapter aux contextes locaux, et des versions multilingues sont en cours d'élaboration.

Identifier les individus gardes forestiers qui peuvent le mieux négocier les lignes de communication entre les différents réseaux (par exemple, des communautés villageoises particulières, des genres, des aînés, etc.).³⁹

S'assurer que les gardes forestiers connaissent le code de conduite des gardes forestiers de la IRF ou le code de conduite propre à une Aire Protégée ou à une autorité de l'Aire Protégée (voir l'encadré 9).

Encadré 10 : Principes de bonnes pratiques pour les mécanismes de règlement des plaintes

Les mécanismes pour plaintes sont un moyen pour les personnes ou les communautés d'exprimer leurs préoccupations au sujet d'un projet, d'un processus, d'une action ou d'une personne. L'idéal est que tous les membres de la communauté et le personnel des aires protégées appuient les activités de conservation et les mesures de gestion prises pour atteindre les objectifs de conservation et les objectifs propres aux aires protégées. Mais lorsque des problèmes de politique, de processus, de gestion ou de relations se posent, les mécanismes de plaintes fournissent une structure pour résoudre les problèmes.

L'UICN a défini les principes clés qui devraient guider les mécanismes des plaintes :

- *Accessible* : Le mécanisme est entièrement accessible à toutes les parties qui pourraient être touchées.
- *Pratique* : Le mécanisme est rentable et pratique dans sa mise en œuvre et ne crée pas de fardeau pour les responsables de la mise en œuvre.
- *Réponse efficace et en temps opportun* : Les dispositions et les étapes permettant de répondre aux plaintes et de trouver des solutions sont efficaces et en temps opportun.
- *Transparence* : les décisions sont prises de manière transparente et les plaignants sont régulièrement informés des progrès accomplis.
- *Indépendant* : L'organisme de surveillance et l'enquêteur désigné sont indépendants du projet, du processus, de l'action ou de la personne contre laquelle la plainte a été déposée.
- *Protection contre les représailles* : Des procédures sont en place pour protéger le plaignant et minimiser le risque de représailles.
- *Tenue des dossiers* : Documentation diligente des négociations et des ententes et bonne tenue des dossiers sur tous les cas et questions soumis à examen.⁴³

Élaborer des mécanismes à l'intention des dénonciateurs, ou de ceux qui déposent des plaintes ou soulèvent des problèmes, de façon anonyme ou confidentielle, afin de soulever des préoccupations quant au non-respect des procédures opérationnelles normalisées ou des codes de conduite.

Élaborer des mécanismes de règlement des plaintes sûrs, sécuritaires, fonctionnels et indépendants, ainsi qu'un processus clair pour résoudre les plaintes et garantir l'accès à la justice (voir encadré 10).

Veiller à ce que les procédures disciplinaires soient transparentes et connues à la fois des gardes forestiers et des communautés locales ; et à ce que ces procédures soient pleinement mises en œuvre.

Partager les bonnes pratiques de travail avec les communautés ; échanger des informations sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, entre les gardes forestiers et les PACL, par exemple via des plateformes de médias sociaux telles qu'une page Facebook, un groupe WhatsApp ou des applications telles que l'application Ranger App de Force for Nature.⁴⁴

Fournir aux gardes forestiers une formation de base sur les droits de la personne, afin qu'ils comprennent quels sont les droits de la personne des membres de la communauté locale et des employés autochtones, et quels devraient être leurs devoirs et obligations. Le renforcement des capacités devrait également couvrir les droits de l'homme des gardes forestiers, afin qu'ils soient en mesure de comprendre quels sont leurs droits et comment les revendiquer.

S'assurer que les gardes forestiers comprennent l'application de la loi et de l'ordre, reçoivent une formation et ont accès à des protocoles clairs et à des procédures opérationnelles normalisées sur la loi⁴⁵ et l'ordre⁴⁶, notamment :

- Dans quelles situations différents types de gardes forestiers devraient-ils intervenir, en particulier dans les situations où il y a une combinaison de gardes « formels » et de gardes / bénévoles communautaires.
- Quelle est leur pouvoir, par exemple, quand sont-ils autorisés à prendre des décisions et quand doivent-ils se référer à des collègues / supérieurs.
- Quelles sont les règles nationales, locales et sur le site en vertu desquelles les gardes forestiers opèrent.
- Comment l'application de la loi sur la conservation s'harmonise avec d'autres lois (p. ex., la police, l'armée).

S'assurer qu'il existe des protocoles clairs à la disposition des gardes forestiers et des communautés où les gardes forestiers portent des armes,⁴⁷ notamment :

- Qui est autorisé à porter des armes.
- Le stockage des armes en dehors des heures de travail (devrait être dans un arsenal).

Mini étude de cas 3 : Leçons tirées du parc national de Murchison Falls, Ouganda

Les mesures prises par la main-d'œuvre des gardes forestiers pour renforcer la confiance de la communauté et des gardes étaient axées sur :

- La capacité de gardes forestiers à favoriser la confiance et la collaboration dépend en grande partie de son professionnalisme, de sa capacité à faire preuve d'empathie à l'égard de la situation locale spécifique et de sa capacité à choisir et à mettre en œuvre des stratégies de gestion des conflits.⁴⁸
- La formation des gardes forestiers sur des questions telles que la résolution des conflits et l'engagement de la communauté les aide à développer leurs compétences sociales, leur sentiment de fierté et de professionnalisme et à améliorer leurs interactions avec les communautés locales.
- Le fait d'emmener les membres de la communauté dans différentes zones du parc et des environs a élargi leur compréhension de la conservation.⁴⁹

De plus, des bénévoles de la communauté (connus sous le nom de scouts de la vie sauvage) ont été engagés pour aider à protéger les fermes contre les ravages des champs par des animaux sauvages, et les leçons apprises comprenaient :

- La formation des scouts de la vie sauvage a enseigné aux membres des compétences pour contrôler les animaux sauvages qui s'éloignent du parc en utilisant différentes interventions. Cela a contribué à améliorer les relations de la communauté avec l'autorité de gestion.
- Les scouts de la vie sauvage ont appris les comportements des animaux sauvages et les connaissances ont été transférées aux membres de la communauté. Cela a contribué à améliorer les tactiques des communautés pour chasser les animaux sans leur causer de dommages, réduisant ainsi les conflits et les accidents.
- La formation aux premiers soins a permis aux scouts de la vie sauvage d'acquérir des connaissances pour gérer des problèmes tels que les fractures et les entorses, ce qui a ensuite fourni une ressource au profit de la communauté.⁵⁰

Voir le volume d'étude de cas pour l'histoire complète

- Quand et comment l'utilisation d'armes à feu est autorisée.
- Protocoles de documentation lorsque les munitions sont utilisées (et pourquoi).
- Protocoles si quelqu'un est blessé ou tué par des armes à feu d'un garde forestier.

Écouter et apprendre

Veiller à ce que les gardes forestiers et tout le personnel aient le temps de s'arrêter et de parler aux gens en tant que voisins, de se renseigner sur eux ou plus particulièrement sur ce qu'ils savent de la région, en particulier en ce qui concerne les questions qui ont une incidence sur la conservation.

25 Prendre le temps de comprendre les « visions du monde » des différentes communautés et leurs structures de gouvernance, leurs croyances et leurs influences.

Les communautés ne sont pas homogènes et sont composées de personnes d'ethnies, de religions, de systèmes politiques ou d'autres croyances différentes. Il est donc important de développer des relations avec une diversité de représentants de la communauté, des jeunes aux aînés (hommes et femmes), de cibler la discrimination et les inégalités et de reconnaître les groupes dont les voix ne sont pas actuellement entendues dans la prise de décision.

26 Prendre le temps d'apprendre des communautés sur leur sentiment d'appartenance, leurs connaissances traditionnelles sur l'utilisation des ressources et leurs relations avec la région.

L'écoute et l'apprentissage devraient être un élément central du travail des gardes forestiers. *Au Pérou, les gardes des parcs communautaires des réserves communales entreprennent des expéditions de reconnaissance avec les gardes plus âgés des parcs communautaires pour comprendre le caractère sacré de la région et la manière dont ces lieux devraient être gérés traditionnellement.*

27 Travailler avec les anciens du village (hommes et femmes) et les jeunes membres de la communauté pour franchir les limites

qui ne sont pas clairement comprises ou délimitées, convenir des limites et veiller à ce que l'information soit transmise d'une génération à l'autre. *Au Sri Lanka, lorsque des clôtures électriques sont érigées pour protéger les communautés contre les éléphants qui ravagent les cultures, les gardes forestiers locaux suivent les suggestions locales / communautaires plutôt que de demander au personnel de décider des limites et des emplacements des clôtures, ce sentiment de propriété est étendu aux communautés également payées pour entretenir les clôtures.*

28 Travailler avec les anciens du village (hommes et femmes) et les jeunes membres de la communauté pour délimiter les sentiers, clarifier les noms locaux des lieux et attrait, convenir des itinéraires et veiller à ce que l'information soit transmise d'une génération à l'autre (voir encadré 11).



Women rangers in Bhutan © Rohit Singh / WWF

Encadré 11 : Utilisation des connaissances locales dans les exercices de cartographie

L'identification des sentiers et des noms de lieux locaux à l'intérieur du parc national Hin Nam No au Laos sur la base des connaissances locales a été identifiée comme un point de départ utile pour impliquer les communautés locales dans la cogestion de l'Aire Protégée. La cartographie a également créé une bonne base pour répartir les zones de responsabilité de gestion entre les villages et a aidé à mettre en place un système de patrouille des gardes forestiers de village, ce qui a permis d'obtenir de bien meilleures données de surveillance de l'espace pour les espèces sauvages et les menaces. La cartographie des sentiers des villageois, le système des gardes forestiers du village et les données de surveillance scientifique sont rassemblés dans SMART. Des cartes mises à jour sont créées et utilisées dans le zonage participatif et d'autres fonctions de gestion, comme le guidage des activités des gardes forestiers. Le système fonctionne parce que chaque village a intérêt à garder les gens des autres villages hors de leur zone d'utilisation. Il fournit également une base solide pour la cogestion entre le gouvernement et les communautés locales.⁵¹ L'emploi de gardes forestiers locaux a également entraîné une augmentation de l'efficacité de la gestion.⁵²

29 Venir partager un rafraîchissement, un repas ou une autre activité sociale avec la population locale dans le cadre d'une interaction régulière avec les communautés.

L'élément clé dans le développement de la confiance et des relations est de s'asseoir et d'écouter, de ne pas parler, mais de laisser le temps aux gens d'absorber ce dont vous avez discuté et de ne pas s'attendre à une réponse immédiate. Pratiquez la communication non violente pour trouver un terrain d'entente, de l'empathie et de la collaboration.⁵³ *Pour favoriser des relations de confiance avec les communautés locales et les communautés autochtones, il faut être ouvert, honnête et compréhensif de leurs conditions ; interagissez avec eux en écoutant leurs histoires et leur folklore traditionnel, et mangez avec eux. Zones humides d'Itu, État d'Akwa Ibom/ Nigéria.*

30 Encouragez les populations locales à partager des informations avec les gardes forestiers en utilisant les médias sociaux,

par exemple, à créer une page Facebook ou un groupe WhatsApp. Cependant, l'échange d'informations devra être confidentiel s'il s'agit de la lutte contre le braconnage ou de l'endroit où se trouvent les animaux s'il existe une menace de braconnage. Le maintien d'un dialogue ouvert grâce à une interaction régulière des gardes forestiers avec les communautés aidera à développer des relations positives entre le parc et la communauté et encouragera les communautés à signaler les crimes liés aux espèces sauvages et à donner aux communautés les moyens d'assumer la responsabilité de la lutte contre la criminalité et d'être plus disposées à intervenir pour le bien commun.⁵⁴

Encadré 12 : Outil d'évaluation des avantages des aires protégées

L'Outil d'Évaluation des Avantages des Aires Protégées Plus (OÉAAP+) décrit comment mener une évaluation participative et consensuelle de l'éventail des services écosystémiques disponibles dans une Aire Protégée (ou toute autre aire définie de terre ou d'eau). Il rassemble diverses parties prenantes dans le cadre d'un atelier d'une journée, pour discuter de ce que le site évalué signifie pour les populations locales, quels avantages (économiques et non économiques) ils tirent de la région et comment ils perçoivent ces avantages pour la société. Un ensemble de questions normalisées aide à identifier et à évaluer le niveau d'importance et la distribution des services écosystémiques actuels et potentiels allant du tourisme, en passant par la sécurité liée à l'eau et la réduction des risques de catastrophe, aux avantages culturels et spirituels. La discussion ouverte permet aux animateurs d'explorer des informations sur les avantages supplémentaires, les problèmes, les expériences et les histoires locales, ainsi que des suggestions pour les directeurs. Plus important encore, les gestionnaires et le personnel peuvent entendre les points de vue des intervenants et les différents membres de la communauté ont l'occasion d'interagir et de partager idées et expériences.⁵⁵

31 Ne considérez pas le silence comme un consentement aux actions du garde forestier / de la direction. Lorsque vous écoutez et apprenez, ne considérez pas le silence comme un consentement à un projet, une intervention ou une stratégie de gestion, car c'est rarement le cas. Mais parler des problèmes peut éventuellement conduire au consentement.

Élaborer un processus pour comprendre les valeurs que les populations locales tirent de l'Aire Protégée et de ses environs et les intégrer dans la gestion dans la mesure du possible (voir l'encadré 12).

Utiliser une gamme d'outils pour aider à comprendre les enjeux, les valeurs et les impacts sociaux et de gouvernance (réels ou perçus) des aires protégées afin que les gardes forestiers soient informés et préparés, et que les directeurs élaborent des stratégies pour atténuer tout problème émergent (voir l'encadré 13).

Éviter d'imposer des idéaux ou des valeurs extérieures qui vont à l'encontre de la culture de la communauté. Par exemple, si vous essayez de recruter des femmes gardes forestières (voir encadré 6) dans des communautés patriarcales, construisez un programme lentement, par la conversation, la compréhension et ensuite l'accord, plutôt que d'imposer des quotas immédiats pouvant créer du ressentiment.

Encadré 13 : Outils d'évaluation des impacts sociaux, de la gouvernance et de l'équité de la conservation

L'IIED a mis au point trois outils pratiques et relativement peu coûteux pour les parties prenantes/titulaires de droits (acteurs) afin d'évaluer les impacts sociaux, la qualité de la gouvernance et l'équité de la conservation et des activités de développement associées. Les outils sont énumérés ci-dessous et un bref aperçu comparant les outils et leurs exigences a également été développé :⁵⁶

- Évaluation Sociale pour Aires Protégées et Conservées (ÉSAP)⁵⁷ se concentre sur les impacts de la conservation par aire sur le bien-être des populations locales, en plus d'une évaluation de base de la gouvernance. ÉSAP peut être utilisé avec presque tous les types d'aires protégées ou conservées.
- L'évaluation de la gouvernance pour les aires protégées et conservées (ÉGAP)⁵⁸ se concentre sur les défis de gouvernance et les causes sous-jacentes, mais uniquement pour les APC où les acteurs sont disposés à explorer des questions de gouvernance sensibles.
- L'évaluation de la gouvernance et de l'équité au niveau du site (ÉGÉS)⁵⁹ est axée sur la gouvernance et l'équité. ÉGÉS est moins profond que ÉGAP mais couvre un plus large éventail de questions et coûte moins cher. ÉGÉS peut être utilisé avec n'importe quel type d'APC.

Mini étude de cas 4 : Utiliser le chant et la danse pour sensibiliser le public en Thaïlande

Les parcs nationaux de Mae Wong et Khlong Lan (MWKL) en Thaïlande fournissent un habitat important pour les tigres et leurs principales proies : les cerfs sambar et muntjac. Cependant, les populations locales étaient autrefois plus familières avec la faune africaine présentée dans les documentaires sur la nature qu'avec les merveilles des forêts à leur porte. Bien que les patrouilles et la surveillance de la faune occupent une grande partie du temps des gardes forestiers du MWKL (dont plus de 50% proviennent des communautés environnantes), la sensibilisation de la communauté est également une responsabilité majeure – en particulier, la sensibilisation à l'importance des tigres et de leur protection.

Les gardes forestiers ont été particulièrement créatifs avec des idées de sensibilisation de la communauté et de campagnes. En particulier, le Big Cat Band a été formé par dix gardes forestiers du MWKL pour impliquer les gens, en particulier les jeunes, par le biais de la musique. Ils interprètent des succès populaires, mais ont également écrit leurs propres chansons sur la conservation et la faune. Par exemple, l'une de leurs chansons parle de la cascade de Khlong Lan – son importance pour la gestion de l'eau, mais aussi à quel point elle est belle, encourageant les gens à visiter le parc et la cascade par eux-mêmes, à apprécier leur patrimoine naturel et à soutenir sa protection. Le groupe se produit dans les écoles et dans les villages les jours de marché. Les gens adorent le groupe, et ils ont développé des amitiés avec les gardes forestiers à travers ces interactions musicales.

Voir le volume d'étude de cas pour l'histoire complète



The Big Cat Band, Thailand © Rungnapa Phoonjampa, WWF Thailand

Mettre en place des programmes de gardes forestiers juniors / jeunes pour développer une meilleure compréhension du travail des gardes forestiers dans la communauté au sens large. Il existe des exemples de programmes de Gardes forestiers juniors dans le monde entier, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée,⁶⁰ aux États-Unis,⁶¹ en Amérique centrale,⁶² au Kenya.⁶³ Les avantages en découlent sont au moins : i) les jeunes rentreront chez eux et éduqueront leurs parents et leurs aînés sur les objectifs des aires protégées et les rôles des gardes forestiers; (ii) les jeunes sont l'avenir des aires protégées et peuvent devenir eux-mêmes des gardiens, de futurs dirigeants communautaires, des gardes forestiers et d'autres spécialistes de la conservation.

Respecter la culture locale et travailler avec les communautés locales pour assurer une utilisation durable des zones ou des ressources liées à la biodiversité. Cela peut nécessiter d'encourager l'innovation et de changer les traditions au sein des communautés (voir encadré 14).

Partager l'amour de la nature

Impliquer les gardes forestiers dans l'éducation à la conservation pour tous les âges en formant des clubs et des sociétés de conservation dans les écoles et les communautés. Donnez aux enfants de la région des expériences positives dans les aires protégées avec des gardes forestiers ; rendez l'éducation amusante. Invitez la population locale à participer à des visites guidées / événements et à entreprendre une éducation environnementale sur place pour les classes scolaires. *Au Sri Lanka, les programmes communautaires de conservation et de sensibilisation des écoles gérés par des ONG garantissent que les gardes forestiers sont invités à y participer, en particulier dans les zones où il y a des conflits entre les gardes forestiers et les communautés.*

Assurer une formation adéquate pour les gardes forestiers qui participent aux visites scolaires et à d'autres activités de la communauté, p. ex. pour faire des présentations, de la facilitation et traiter les questions et les tensions qui surviennent au cours des interactions.

Encadré 14 : Les Jeux olympiques masai : la chasse aux médailles, pas aux lions

La chasse aux lions était le moyen traditionnel de prouver la virilité des Maasaï en Afrique de l'Est. Mais le nombre de lions a diminué. En 2008, les Menye Layiok, ou « pères culturels » massai, ont eu l'idée d'organiser un événement sportif basé sur les compétences traditionnelles des guerriers massai pour remplacer la tradition de la chasse comme marque de virilité, de bravoure et de prestige. Désormais bien établis, les Jeux olympiques ont lieu tous les deux ans. Les villages participants sélectionnent les équipes à travers une série de tournois menant à la finale dans six catégories : lancer de rungu et de javelot, saut en hauteur et courses de 200 m, 800 m et 5 000 m.⁶⁴

Mini étude de cas 5 : Réserve de tigres de Pakke : préserver la biodiversité et la culture locale

Le calao (*Buceros bicornis*) a longtemps été chassé pour son bec, ses plumes et son casque (la structure en forme de casque sur la tête de l'oiseau) en tant qu'éléments décoratifs du couvre-chef cérémoniel traditionnel de la tribu Nyshi qui vit autour de la réserve de tigres de Pakke dans l'Arunachal Pradesh dans le nord-est de l'Inde.⁶⁵ Traditionnellement, la chasse était durable, avec des aspects de conservation enracinés. Mais l'introduction d'armes et de munitions sophistiquées à longue portée a conduit à une augmentation de la chasse, ce qui a été associé à une augmentation soudaine de la population et à un mouvement visant à faire revivre la culture Nyshi.

La solution à ce problème de conservation a été l'introduction de becs et de plumes artificiels de calaos qui ont éliminé le besoin de chasser les calaos. Cela a fonctionné grâce à l'engagement et à la sensibilisation à long terme, et parce que les traditions culturelles de la région ont été respectées et les actions de conservation ont été axées sur l'alignement des objectifs de conservation et des communautés, plutôt que d'essayer de modifier ou d'interdire les activités culturelles.

Cela a été possible grâce au nombre élevé de gardes forestiers provenant de la tribu locale Nyshi, qui ont compris l'importance de maintenir les valeurs culturelles. Cet ajustement est allé de pair avec la sensibilisation aux valeurs de la conservation, et en particulier dans l'utilisation des populations locales dans le suivi des populations de calaos. Être capable d'adapter le couvre-chef cérémoniel très important est, bien sûr, une situation assez unique à cette région, mais le processus d'engagement dans la résolution de problèmes, la mise en place d'une gestion locale de la conservation qui fonctionne avec les structures de gouvernance locales et la garantie d'avantages économiques sont autant de leçons qui sont applicables à l'échelle mondiale.

Voir le volume d'étude de cas pour l'histoire complète

Trouver un terrain d'entente

39 **Essayer de trouver des valeurs ou des intérêts communs** ; il y a presque toujours des intérêts que les gens partagent. L'identification d'un terrain d'entente sur lequel les communautés et les gardes forestiers peuvent commencer à collaborer peut mener à de futures collaborations sur les questions de conservation.

40 **Marcher et parler** est un bon moyen d'encourager la communication avec la population locale. Il peut s'agir d'événements informels ou plus formels : « promenez-vous avec un garde forestier ». Ceux-ci peuvent être axés sur les jeunes, dans le cadre de programmes d'éducation, ou axés sur des membres ou des représentants de communautés locales ou des peuples autochtones.

Identifier les personnes / groupes au sein de la communauté qui sont intéressés à protéger la zone ou qui ont un intérêt particulier dans les valeurs de la zone, la biodiversité ou les fonctions de l'écosystème. Les gardes forestiers de liaison travaillent avec ces groupes (p. ex., les collecteurs de produits forestiers non ligneux, les femmes qui dépendent de l'eau des ruisseaux et des rivières, etc.), afin d'entendre d'eux ce dont ils pourraient avoir besoin et de s'appuyer sur ces relations pour atteindre d'autres objectifs de conservation.

Mini étude de cas 6 : Trouver un terrain d'entente en Amazonie

Les conflits à long terme sur l'utilisation des ressources et la gestion de la conservation ont conduit à des conflits directs entre gardes forestiers et pêcheurs autochtones et les communautés locales du monde entier. Dans la région amazonienne, l'extraction d'or à petite échelle a été au centre d'un tel conflit. Cependant, un changement dans l'administration de l'Aire Protégée a donné le jour à une nouvelle priorité, pour améliorer les relations entre le personnel de la zone et la communauté locale. Une solution commune sur l'utilisation des ressources a été recherchée entre la communauté et les gardes forestiers pour aider à regagner la confiance de la communauté. Le résultat a été un accord négocié et mutuellement convenu pour permettre une extraction artisanale limitée de l'or, tandis que les communautés recherchaient des activités économiques alternatives non nuisibles à la nature afin de gagner leur vie. Les gardes forestiers de la région soulignent qu'en présence de situation dangereuse, il est nécessaire de négocier et de prendre des décisions difficiles, de faire des compromis. La transparence et l'ouverture ont été une partie essentielle du processus et les accords ont été respectés. Cela a été un processus progressif, la confiance n'est toujours pas totale, mais la relation s'est considérablement améliorée. La tâche a été longue ; le succès a été atteint en visitant les gens et en parlant avec eux. Maintenant, les communautés locales et les gardes forestiers entreprennent des activités de collaboration : semer des plants ou déjeuner ensemble renforce la relation.

Voir le volume d'étude de cas pour l'histoire complète

Développer des groupes locaux bénéfiques, des projets, etc. tels que les forêts de la communauté, les pépinières, les projets apicoles, la gestion et l'utilisation traditionnelles des ressources, les programmes d'entretien des arbres avec les populations locales pour fournir des avantages aux populations locales.

Envisager des compromis. Des compromis bien négociés, réfléchis et surveillés où les deux parties gagnent un peu et perdent un peu peuvent résoudre ce qui semble être des problèmes de conservation insolubles.

Travailler et jouer ensemble

44 Établir des relations amicales grâce à des activités partagées telles que le sport et la musique (par exemple, créer des équipes de football comportant des gardes forestiers et des membres de la communauté).

45 Prendre le temps d'en apprendre davantage sur le travail des autres dans la communauté et trouvez des occasions de collaborer pour ajouter de la valeur au travail de chacun (par exemple, travailler avec des enseignants locaux pour développer des journées avec des gardes forestiers, établir des liens avec des entreprises touristiques ou des personnes ayant des moyens de subsistance similaires).

Mini étude de cas 7 : Travailler avec les organes de gouvernance locaux au Mexique

La Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP) travaille avec les propriétaires fonciers de l'État d'Oaxaca, dans la région sud-est du Pacifique mexicain, pour développer des aires volontairement désignées pour la conservation (AVDC, Áreas Destinadas Voluntariamente a la Conservación).

L'une des leçons les plus importantes en termes d'établissement de la confiance entre les communautés locales et les gardes forestiers de la CONANP a été que les gardes forestiers de la CONANP travaillent avec les structures organisationnelles internes des communautés et, à partir de là, améliorent la gestion du territoire, la vigilance et la surveillance. Cela a été une approche beaucoup plus efficace que d'inventer des structures internes qui n'ont rien à voir avec la communauté et d'employer des gens qui ne connaissent pas le territoire. Les gardes forestiers de la CONANP participent ainsi quotidiennement aux organes décisionnels communautaires, les assemblées locales par exemple, et au renforcement des capacités des « vigilantes comunitarios » (gardes forestiers locaux bénévoles) en matière de conservation. Les gardes forestiers du CONANP aident également les communautés dans le processus de création et d'établissement des aires de conservation volontaires et ont un contact direct avec la communauté en soutenant la mise en œuvre de projets CONANP spécifiques, ce qui contribue également à renforcer la confiance.

Voir le volume d'étude de cas pour l'histoire complète

Aider à mettre en place des comités environnementaux, ou des sous-comités au sein des structures de gouvernance communautaire, lesquels favorisent des changements positifs pour l'environnement.

47 Encourager les communautés à inclure les gardes forestiers dans les structures de gouvernance locales. Les gardes forestiers devraient représenter l'Aire Protégée ou l'autorité de l'Aire Protégée lors des réunions au niveau local, de district, de la région ou de la province lors des réunions gouvernementales où les questions d'environnement et de conservation sont discutées.

Travailler avec les assemblées locales, les conseils ou d'autres organes de gouvernance qui font partie de la communauté, au lieu de créer de nouveaux mécanismes.



Ruaha National Park, Tanzania © Nigel Dudley, Equilibrium Research

Encadré 15 : Établir des relations avec le piégeage par caméra communautaire

Le sud de la Tanzanie, autour du parc national de Ruaha, a vu certaines hostilités entre la zone protégée et la population locale. Il est très important de rencontrer des gardes forestiers et de voir la vie sauvage, par exemple en mobilisant les populations locales lors de visites dans les parcs, où ils rencontrent le personnel des aires protégées et en apprennent davantage sur le rôle du parc. Le développement le plus efficace, cependant, a été grâce à une innovation appelée piégeage par caméra communautaire. Les villageois sont formés et employés pour placer des pièges photographiques sur leurs terres et recevoir des points pour chaque observation. Ces points sont ensuite traduits en avantages supplémentaires pour la communauté. Les avantages sont convenus en fonction des priorités locales, qui sont généralement liées aux soins de santé, à la médecine vétérinaire et à l'éducation. Les villages avec le plus de points reçoivent les avantages supplémentaires et sont célébrés chaque trimestre. Le projet ne fonctionne que sur les terres du village, mais présente un avantage très clair à la conservation de la faune qui provient du parc, ce qui rend ces zones plus bénéfiques pour les populations locales.⁶⁶

49 Travailler activement avec la population locale dans le cadre d'enquêtes formelles et informelles sur les réserves et la vie sauvage (voir encadré 15) et surveiller les travaux par le biais de la science citoyenne et d'activités d'équipe (p. ex., piégeage par caméra, bioblitz, camps d'été, abeilles au travail). *Le dénombrement annuel de Tamaraw dans le parc naturel mts Iglit Baco aux Philippines implique des gardes forestiers, des membres de la communauté autochtone, des étudiants et des biologistes travaillant en équipe.*

Minimiser les efforts individualistes d'application de la loi au sein de la communauté ; avoir plusieurs gardes forestiers et, idéalement, des membres de la communauté présents lors des activités d'application de la loi aide à réduire les fausses accusations et / ou les mauvaises pratiques et protège à la fois les gardes forestiers et les membres de la communauté. C'est aussi un moyen plus sûr de fonctionner en cas de problème.

Encourager la participation directe de la communauté à l'application de la loi, soit en tant que gardes forestiers à part entière, soit en soutenant les activités de de ceux-ci. Si les communautés sont menacées par des « étrangers » qui prennent des ressources, alors la collaboration avec les gardes forestiers assure la sécurité pour la gestion des ressources naturelles ainsi que la protection du bétail, etc.

52 Soutenir les défenseurs de l'environnement qui partagent le même engagement en faveur de la protection de l'environnement et cherchez à promouvoir la solidarité entre les gardes forestiers et les défenseurs de l'environnement.

Mini étude de cas 8 : Les gardes forestiers améliorent la sécurité communautaire au Belize

Depuis 2018, les incursions transfrontalières du Guatemala au Belize ont entraîné une flambée des activités illicites, notamment la chasse, l'exploitation forestière et l'orpaillage. Les impacts sur le paysage doré maya (PDM) au Belize sont gérés par Ya'axché Conservation Trust. Les gardes forestiers chargés du respect et de l'application de la loi (dont la majorité proviennent de la communauté autochtone locale) ont été formés et autorisés à porter et à utiliser des armes à feu lors de patrouilles sérieuses menées conjointement avec les Forces de défense du Belize, le Département des forêts et souvent, la police locale. Au sein de leurs communautés, ils sont essentiellement des policiers locaux, ils ont le pouvoir d'arrêter du fait de la formation spéciale des gendarmes reçue et mandatée par un accord de cogestion avec le gouvernement du Belize. Les contrôles sont planifiés et approuvés par le programme des aires protégées et les directeurs exécutifs, et il n'y a pas d'autres circonstances où les gardes forestiers Ya'axché sont autorisés à porter et à utiliser des armes à feu. Les gardes forestiers chargés du respect et de l'application de la loi sont tenus de suivre une formation sur la dernière version de la loi sur le code pénal du Belize ainsi que sur la sécurité des munitions et des armes.⁶⁸

Développer des programmes de soutien aux membres de la communauté qui ont été dans des situations de conflit avec des gardes forestiers. L'embauche d'anciens braconniers comme personnel de conservation ou « travailleurs occasionnels » pour divers emplois élémentaires (p. ex., la tonte de l'herbe) peut aider à renforcer les relations communautaires (voir l'encadré 16). *En Ouganda, la pauvreté est un moteur des activités de braconnage, alors les gardes forestiers ont estimé que l'emploi d'anciens braconniers aidait non seulement à développer des relations avec les villageois, mais aussi à réduire le braconnage.*⁶⁹

Présenter la bonne image

Former les gardes forestiers au bon comportement, par exemple en se concentrant sur la façon dont ils agissent, la façon dont ils interagissent avec les communautés locales et en assurant un bon comportement. La formation devrait comprendre une réflexion sur l'engagement communautaire, la communication non violente,⁷⁰ la dynamique de genre et la façon dont le pouvoir peut être utilisé et dont on peut en abuser (voir les encadrés 6 et 7). Les gardes forestiers devraient être formés pour être impartiaux dans leur travail.

Diversifier le stéréotype d'un garde forestier (qui varie en fonction de l'endroit du monde où il se trouve). Le terme « garde forestier » recouvre un large éventail de tâches et de responsabilités. Catégorisez et identifiez clairement les gardes forestiers en fonction de leurs rôles et responsabilités. Les gardes forestiers qui sont responsables de, ou qui effectuent, la gestion de l'éducation ou du tourisme, par exemple, devraient être clairement distinguables des gardes forestiers qui sont chargés de la lutte contre le braconnage et des responsabilités d'application de la loi.

Encadré 16 : Embauche d'ex-braconniers

Les responsables du parc national de Periyar, au Kerala, en Inde, ont mis au point une nouvelle façon de travailler avec les braconniers. Après avoir arrêté un groupe de 23 braconniers d'animaux sauvages, les responsables du Département des forêts ont lancé une initiative de réhabilitation pour s'assurer que ces individus ne récidivent pas. Ils ont mis en place un comité d'éco-développement appelé Vidiyal Vanapathukappu Sangam pour réemployer les braconniers en tant que gardes forestiers. Le groupe au complet a suivi une période de formation de trois mois et a effectué des patrouilles et des activités de lutte contre le braconnage, ainsi que la participation à l'industrie touristique locale à travers des safaris, du rafting en bambou et en tant que guides touristiques. S'il s'avère que l'une des personnes impliquées mène des activités de braconnage, elle est expulsée du groupe pour de bon. Sur le groupe initial de 23 personnes, six sont partis ou ont été expulsés. Les 17 autres ont maintenant une vie plus stable grâce au projet et beaucoup ont pu envoyer leurs enfants poursuivre leurs études. Le groupe a également contribué à l'arrestation de plus de 230 membres de gangs engagés dans le braconnage et la contrebande dans le parc et ils ont transformé la réserve de bois de santal de Marayoor en une zone exempte de braconnage.⁶⁷

Évitez les messages contradictoires afin que les gardes forestiers ne soient pas impliqués à la fois dans la prévention du crime « dur » et « doux ». Ceci est particulièrement pertinent dans les situations sensibles. Le fait que des gardes forestiers visitent un village dans le cadre d'une campagne « cœurs et esprits » un jour, puis que les mêmes personnes puissent arrêter les villageois le lendemain, provoque des tensions et du ressentiment.

57 Porter des uniformes non militaires « décontractés » pour les visites et les événements communautaires et la plupart des interactions publiques. Réservez l'équipement paramilitaire là où il est vraiment nécessaire. Les gardes forestiers de l'Uganda Wildlife Authority ont des uniformes différents pour faire la distinction entre les forces de l'ordre et les gardes de la communauté.⁷³

Pensez à l'image présentée par les gardes forestiers et à l'impact que cela peut avoir sur le renforcement de la confiance. Il y a une tendance à dépeindre les gardes forestiers en position « militaire », en uniforme, souvent avec des armes. Il y a besoin, dans le monde entier, de réfléchir à cette image. Les gardes forestiers ont de multiples rôles et le fait d'avoir différentes images sur l'engagement communautaire, de montrer que les gardes forestiers font partie de la communauté, pourrait aider à changer les attitudes.

59 Assurer des occasions d'interactions positives entre les gardes forestiers et les communautés ; si les interactions ne portent que sur des questions telles que l'application de la loi, les relations sont susceptibles d'être négatives.

Éviter les infrastructures et les images intimidantes et dominantes. Les « tours de conservation » signifient occupation et sont également intimidants à visiter. Créez des conceptions amicales, accueillantes et sympathiques pour l'infrastructure ; utilisez/adaptez les bâtiments et les styles existants/locaux. Lors de la conception de centres d'interprétation, plutôt que de présenter des gardes forestiers qui arrêtent quelqu'un, incluez des interactions plus positives entre les gardes forestiers et la communauté.

Rendre les véhicules et les postes de garde forestiers attrayants et accueillants, pour encourager les gens à approcher les gardes forestiers, à poser des questions et à discuter des problèmes et inquiétudes.

62 Établir des liens avec les stations de radio communautaires locales et encourager les gardes forestiers à communiquer des informations relatives à la conservation et aux besoins éducatifs, de développement, sociaux et culturels d'une communauté, diffusées dans les langues ou dialectes locaux « depuis le terrain ».⁷⁴

Être un bon voisin

S'assurer que les gardes forestiers sont encouragés et mandatés pour aider s'il est évident que les populations locales ont besoin d'aide (p. ex., premiers soins élémentaires) ; un petit acte de gentillesse peut grandement contribuer à l'établissement de relations.

64 Être attentif aux problèmes actuels ou croissants dans les communautés, c.-à-d. le manque de soins de santé, la violence familiale, les pénuries alimentaires, etc. et soyez flexible pour aider les communautés de la manière dont elles ont besoin. La pandémie de Covid-19 a entraîné une augmentation de la violence domestique dans les communautés mongoles, et en réponse, les gardes forestiers ont été formés à la réponse aux signalements de violence domestique et à faire appel aux autorités gouvernementales compétentes.

65 Ne pas conduire vite et agressivement à travers les communautés ; de telles actions sont antisociales à bien des égards : soulever de la poussière et du sable est désagréable et peut détruire les cultures. La conduite rapide met également en danger les gens, jeunes et moins jeunes, le bétail, les animaux domestiques et la vie sauvage.

66 Organiser des repas communautaires et partager la culture, la cuisine et les repas.

Essayer de vous procurer des rations pour gardes forestiers auprès des communautés locales ; si les gardes forestiers sur place ont besoin de rations alimentaires (par exemple, lorsqu'ils sont postés sur le terrain), leur provenance locale peut fournir un avantage financier direct important.⁷¹

68 Participer et, dans la mesure du possible, aux célébrations, cérémonies et prières locales.⁷² Les directeurs du parc et les gardes forestiers en Jordanie prient dans la même mosquée que la communauté. *Ils aident également à trouver des ressources pour les réparations du bâtiment, ce qui a fait une énorme différence dans les relations communautaires. Les moines au Cambodge sont activement engagés dans la gestion du parc et aident à bénir la libération d'animaux, les arbres sacrés, etc.*

69 Être patient, cela peut prendre beaucoup de temps pour que les relations se développent ; la compréhension et la confiance n'émergent pas du jour au lendemain.

70 Partager des ressources de gestion des aires protégées, par exemple fournir des espaces sûrs pour les réunions et le réseautage, ce qui peut être particulièrement important pour les groupes de femmes, etc.

S'assurer que les gardes forestiers ont la formation, l'équipement et le mandat nécessaires pour fournir des services d'urgence (p. ex., soins médicaux, transport d'urgence, secours en cas de catastrophe) et sont assurés tel que nécessaire en cas de problème.

Veiller à ce que les gardes forestiers aient la capacité d'agir en tant que premiers intervenants après des catastrophes naturelles telles que des ouragans, des éruptions volcaniques et des pandémies, par exemple en aidant à dégager les routes et les cours d'eau, en vérifiant les propriétés, en sauvant des personnes, en fournissant des soins médicaux de triage et d'urgence, en partageant des ressources telles que de la nourriture, de l'eau ou des sources d'énergie hors réseau (voir l'encadré 17).

Former les gardes forestiers aux premiers soins pour les aider à devenir des premiers intervenants communautaires, en plus d'accroître leur sécurité et leur bien-être (voir encadré 18). Les gardes forestiers devraient être formés et préparés à utiliser les connaissances en premiers soins dans les situations d'urgence non liées à la conservation, par exemple les accidents, les femmes à l'accouchement, la réponse aux problèmes de violence familiale.

74 Les gardes forestiers formés au traitement des animaux sauvages blessés peuvent également aider à résoudre les urgences d'élevage de la communauté si les services vétérinaires locaux ne sont pas immédiatement disponibles, et s'assurer que les communautés savent qui contacter si elles trouvent des animaux sauvages ayant besoin d'être secourus (ceci est particulièrement important pour les prédateurs qui sont plus susceptibles d'attaquer la faune et les gens lorsqu'ils sont blessés).

Soutenir les gardes forestiers qui souhaitent se porter volontaires pour les unités d'intervention locales, par exemple, s'assurer qu'ils ont le temps de contribuer au sauvetage en montagne et en mer.

Diriger les efforts de surveillance des gardes forestiers vers le soutien aux communautés locales, en particulier en termes d'impacts sur la santé. *En Amazonie colombienne, les gardes forestiers du parc national ont soutenu l'analyse des impacts de la contamination au mercure provenant de l'extraction illégale de l'or sur la santé des communautés autochtones. En conséquence, ils ont contribué à la sensibilisation, ont soutenu l'application de la loi et ont aidé les communautés à identifier le niveau de mercure dans le poisson.*⁷⁸

Veiller à ce que les appels à l'aide de la communauté soient traités rapidement et positivement, par exemple, mettre en place des équipes d'intervention rapide pour faire face aux conflits entre l'homme et la vie sauvage (voir l'encadré 19).

Encadré 17 : Gardes forestiers et Covid-19

Le rôle plus large des gardes forestiers dans le monde entier a été mis en évidence pendant la pandémie de Covid-19, les gardes forestiers soutenant un large éventail de tâches, notamment la conduite de patrouilles frontalières internationales pour contrôler la propagation du virus; la livraison de biens essentiels (p. ex. rations) aux collectivités et aux groupes vulnérables; l'application de la distanciation sociale et l'utilisation du masque chez les visiteurs de parcs et les collectivités; la sensibilisation des collectivités (p. ex., poser des affiches, éduquer le public); l'assistance médicale d'urgence; le soutien des autorités dans le suivi et le traçage; et la distribution de trousseaux de santé (par exemple, masques, désinfectants) aux communautés locales.⁷⁹

Encadré 18 : Formation médicale des gardes forestiers

LEAD Ranger fournit une formation médicale et de l'équipement aux gardes forestiers pour traiter les conditions tactiques (blessures, conflits avec la vie sauvage, accidents de la route, etc.). De cette façon, les gardes forestiers deviennent des sauveteurs pour eux-mêmes, les membres de la communauté environnante et leurs proches. À chaque traitement, on apprend qu'on peut compter sur les gardes forestiers pour obtenir de l'aide et que les communautés considèrent les gardes forestiers comme une force positive.⁸⁰

Encadré 19 : Réponses rapides aux conflits entre l'homme et la vie sauvage

Lorsque les conflits entre l'homme et la vie sauvage sont un problème majeur, les équipes d'intervention rapide qui se concentrent sur le signalement, la gestion des crises, l'atténuation et l'indemnisation peuvent aider à renforcer la confiance dans la gestion et la confiance dans le fait que le bien-être, la sécurité et les droits de l'homme des personnes sont une priorité.⁷⁵

Les équipes d'intervention peuvent être composées de gardes forestiers spécialement formés ou de gardiens communautaires formés à des compétences telles que le suivi, l'utilisation de la radiotélémetrie, la collecte de données GPS et les techniques d'atténuation des conflits. Le programme des Gardiens du Lion en Afrique de l'Est a réussi à accroître le soutien à la conservation des lions et à réduire les conflits entre humains et lions. Une plus grande présence d'équipes⁷⁶ dans les villages particulièrement touchés par les conflits entre l'homme et la faune et des canaux de communication clairs garantissent que les situations de conflit sont rapidement traitées, empêchant l'escalade et les représailles, et conduisent à des relations de confiance plus étroites entre les communautés et les défenseurs de l'environnement.⁷⁷

Respecter les collègues et les voisins

78 Les communications entre tous les membres du personnel des aires protégées devraient être fondées sur des principes d'équité et de transparence.

79 Élaborer des méthodes de communication visuelle, p. ex., des documents/signes illustrés, etc., au besoin, pour aider à rendre la communication les uns avec les autres plus efficace lorsque la langue et la littératie constituent un obstacle, et s'assurer qu'elles sont accessibles à différents groupes de personnes (par exemple, placez-les dans des endroits où les hommes, les femmes et les enfants les verront).

80 Partager les plans de gestion, les rapports de projet et financiers, etc. avec le public, par le biais de panneaux d'affichage, de réunions de village, de la mise en ligne du plan et du matériel récapitulatif, de courtes vidéos sur les médias sociaux, de discussions à la radio locale, etc.

81 Chercher à promouvoir la cohésion communautaire par le biais d'activités ciblées. La cohésion communautaire⁸¹ reconnaît les différences entre les communautés et au sein de celles-ci, mais encourage la compréhension et la coopération en se concentrant sur les problèmes entre les communautés et en essayant de les résoudre en s'attaquant aux désavantages et aux inégalités. Il peut être utile de cartographier ces différences afin d'élaborer différentes stratégies et protocoles d'engagement communautaire.

82 Établir des relations personnelles solides avec les dirigeants formels et informels de la communauté, hommes et femmes, en particulier s'ils ont été élus. Les maires/élus locaux sont souvent très proches de leurs communautés. Ils ont de la crédibilité auprès du personnel du parc et des communautés locales. Il est important de lier les objectifs de conservation à cette crédibilité et à ce leadership.

83 Reconnaître et tenir compte des coutumes et des attentes locales lors de la planification des réunions.

84 Tenir des réunions de consultation dans les collectivités et à la convenance de la population locale dans le cadre de leur choix, plutôt que de s'attendre à ce que les gens se rendent dans les bâtiments et les lieux de gestion du parc.

85 Être sensible aux besoins et aux horaires des membres de la communauté (qui ont souvent peu de temps ou ne peuvent pas se permettre d'assister à de nombreuses réunions, ateliers, etc.). Pensez au moment opportun (p. ex., sécurité des déplacements à certains moments de la journée, ne pas tenir de réunions pendant les périodes de plantation ou de récolte, pensez aux marées et aux impacts météorologiques dans les zones marines, etc.) et tenir compte des différents horaires des différents groupes au sein des communautés (femmes/hommes, jeunes/personnes âgées, etc.).



Nolkidotu Nkuito of Lower Loita, Kenya © Ami Vitale / WWF-UK

Établir des protocoles permettant aux collectivités de signaler tout problème ou préoccupation aux gardes forestiers et aux directeurs. Les communautés devraient être au courant des mécanismes de règlement des plaintes (voir l'encadré 10), mais notez que des systèmes formels ne sont pas toujours nécessaires, et les gardes forestiers doivent être prêts à écouter et à discuter de tout problème rencontré par les communautés. Chaque grief doit être pris au sérieux et traité, aussi petit soit-il.

Élaborer des protocoles permettant aux directeurs et aux gardes forestiers de signaler les problèmes liés à la communauté aux conseils de gouvernement local et / ou aux conseils tribaux qui peuvent ensuite aider à résoudre tout problème.

88 Ne pas faire de promesses excessives et ne pas manquer à les tenir. Ne suscitez pas de fausses attentes et soyez très clair sur ce que les directeurs d'aires protégées et les gardes forestiers peuvent et ne peuvent pas faire lorsqu'ils discutent des problèmes et des griefs.

89 Il est préférable de reconnaître ne pas avoir la réponse à une question et s'engager à essayer de trouver la réponse (lorsque cela est possible) plutôt que d'inventer quelque chose. Il vaut la peine d'avoir des directives à la disposition des gardes forestiers à propos des autres autorités qui peuvent être approchées pour des enquêtes qui ne relèvent pas de la responsabilité du garde forestier.

Reconnaître et respecter les points de vue et les attentes des différentes parties prenantes lorsqu'ils rendent compte des objectifs du projet ; et lorsque les projets échouent ou que les attentes ne sont pas satisfaites, soyez clair et ouvert pour discuter des raisons pour lesquelles cela s'est produit et veillez à ce que les leçons apprises soient prises en compte et éclairent les actions futures.

Enfin, **encourager la collaboration et la consolidation de la paix** (voir encadré 20).

Encadré 20 : Réconciliation environnementale : entretien d'un système environnemental pacifique

Le « Livre blanc sur l'avenir de la consolidation de la paix environnementale⁸² » récemment publié vise à délivrer un message fort et convaincant sur la pertinence, les preuves et la promesse de la réconciliation environnementale au forum Stockholm+50 en juin 2022. Vous trouverez ci-dessous une citation directe du document qui mérite l'attention de tous ceux qui sont impliqués dans les aires protégées.

« Le domaine de la réconciliation environnementale a encore tendance à considérer les femmes, les citoyens autochtones, les jeunes et d'autres groupes marginalisés comme des cibles passives de l'aide plutôt que comme des acteurs du changement et des détenteurs de connaissances à part entière. La réconciliation environnementale, comme l'action environnementale en général, tend à souffrir de la centricité occidentale, qui perpétue l'idée paternaliste selon laquelle les écosystèmes et les personnes dans le monde non occidental ont besoin d'être « sauvés » par des interventions occidentales. Cet état d'esprit tend également à blâmer le monde non occidental d'être mal gouverné et sous-développé, et passe sous silence sa propre responsabilité dans la cause de ces problèmes.

Section 3 : Utilisation des bonnes pratiques

Ce rapport marque la première phase de ce que nous savons devoir être un processus plus long et plus inclusif, afin de fournir une base plus solide pour la collaboration entre les gardes forestiers des aires protégées, les peuples autochtones et les communautés locales. Les bonnes pratiques rassemblées ici ont été élaborées en collaboration avec un éventail de titulaires de droits et d'intervenants, y compris les gardes forestiers, les citoyens autochtones et les communautés locales, mais des travaux supplémentaires sont nécessaires à la fois pour identifier davantage de pratiques et pour s'assurer qu'un plus large éventail de voix sont entendues dans ce processus.

Au cours de la prochaine période, nous étudierons comment transmettre ces leçons et d'autres au plus grand nombre de personnes possible et renforcer les capacités. Dans un premier temps, en plus de ce rapport, nous étudierons l'utilisation des médias sociaux, de WhatsApp, des affiches et

d'autres formes de communication, mais le développement d'un programme plus complet de renforcement des capacités est une prochaine étape importante. Bien que ce travail ait été principalement destiné aux gardes forestiers des aires protégées, il est important que les messages parviennent à d'autres groupes concernés, y compris les peuples autochtones et les communautés locales.

L'élaboration de versions nationales, régionales et spécifiques au site des bonnes pratiques sera importante, de même que les méthodes de leur mise en œuvre (et d'autres initiatives de l'IRF et de l'URSA telles que le Code de conduite des gardes forestiers) seront une partie essentielle de ce processus. Une autre idée est de publier une version élargie de ces directives par l'intermédiaire de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN avec des contributions plus larges des parties prenantes.

Ce n'est donc qu'un début.



Portrait of Musa with his father and son, Musa is a senior community ranger at Loita conservancy, bordering the Maasai Mara in Kenya © Ami Vitale / WWF-UK

Remerciements

Merci à l'équipe du projet : Mike Appleton, Helen Schneider, Rohit Singh, Rob Parry-Jones, Dilys Roe, Tamara Léger et William Moreto.

Un groupe consultatif a également été mis sur pied pour aider à orienter le projet et les résultats ; certains membres ont été plus actifs que d'autres, mais nous espérons développer ce groupe au fur et à mesure que les travaux autour de cette question progresseront : Mónica Álvarez Malvido, Jimmy Borah, Neema Pathak Broome, Cathy Dreyer, Abi Gatty Irving, Bunty Tao, Deepani Jayitha, Michael McGarrell, Marivic Pajaro et Felipe Avino Spina.

Merci à tous ceux qui nous ont aidés à développer les études de cas et les histoires : Bayarjargal Agvaantseren, Leyani Caballero, Ivy Farheen Hussain, Christina Garcia, David Mahabir, Mónica Álvarez Malvido, Felix Naitoro, Pavel Palacios, Dalley-Divin Kambale Saa-Sita, Bunty Tao et tous les gardes forestiers et directeurs d'aires protégées et membres de la communauté qui ont fourni de l'information. Merci également à Caroline Snow d'avoir relu le rapport.

Et en particulier à ceux qui ont suggéré de bonnes pratiques: Grace Alawa, Mike Appleton, Ivett Peña Azcona, Emorut Benard, Juan Ivàn Sanchez Bernal, Maximiliano Bertini, Jimmy Borah, Leyani Caballero, Rodney Chambers, Alain Chambovey, Andy Davies, Amy Dickman, Bala Mohammed Dikko, César Adelio Bascopé Espinoza, Christina Garcia, Miguel Madrigal Hernandez, Rebeca Quirós Herrera, Jane Hutchinson, Jérémie Isungu, Daniel James Jiron, Marion Karmann, Ruben De Kock, Mahdi Kolahi, Wualmort Moreno, William Moreto, Rodrigo Munzenmayer, Felix Naitoro, Reiner Neist, Natercio Ngovene, Roberto Ariano Limnander de Nieuwenhove, Marivic Pajaro, Pavel Palacios, Rungnapa Phoonjampa, Luis Alberto Gainza

Proaño, Elena Vargas Ramírez, Say Ratanak, Dilys Roe, Niegel Rozet, Dalley-Divin Kambale Saa-Sita, John Bajaña Salazar, Helen Schneider, Prem Kanwar Shakh awat, Sidiane do Nascimento Silva, Rohit Singh, Keith Swenson, Bunty Tao, David Wilkie, Linda Wong et Dedee Woodside. Également à tous les gardes forestiers et directeurs d'aires protégées qui ont fourni de l'information.

Nous tenons également à remercier tous ceux qui ont participé à la première réunion de brainstorming pour ce projet en avril 2021, les discussions et le suivi de cette réunion ont joué un rôle déterminant dans la reformulation de la conception du projet. Participants : Agnes Lee Agama, Mike Appleton, Olga Biegus, Jimmy Borah, Renata Cao, Milka Chepkorir, Smriti Dahal, Rosaleen Duffy, Alexander Gofrey, Craig Hay, Iain Jackson, Bakholise Jojo, Harry Jonas, Chris Jordan, John Knox, Drew McVey, William Moreto, Roopali Raghvan, Dilys Roe, Joni Seager, Rohit Singh, Felipe Spina, Rob Steinmez, Anita Tzec et Moses Wekesa. Organismes et rapporteurs : Divya Ashwini Kumar, Nigel Dudley, Michelle Gan, Ben Parker, Rob Parry Jones, Sue Stolton et Anna van der Heijden.

Nous remercions également l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) d'avoir financé ce rapport dans le cadre du projet Voices for Diversity.

Acronymes et abréviations

AVDC (ADVC)	Zones volontairement désignées pour la conservation, Mexique (Áreas Destinadas Voluntariamente a la Conservación)
CPEES (CEESP)	Commission de la Politique Environnementale, Économique et Sociale de l'UICN
CONANP	Commission Nationale des Aires Naturelles Protégées, Mexique
ARC (CRA)	Aire Responsable Communautaire, Mongolie
CLPE (FPIC)	Consentement Libre, Préalable et Éclairé
ÉGAP (GAPA)	Évaluation de la Gouvernance des Aires Protégées et Conservées
PMAP (GPAP)	Programme Mondial des Aires Protégées de l'UICN
GPS	Système de Positionnement Global
IIED	Institut International pour l' Environnement et le Développement
IRF (IRF)	Fédération Internationale des Gardes Forestiers
UICN (IUCN)	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
PACL (IPLC)	Peuples Autochtones et Communautés Locales
PDM (MGL)	Paysage Doré Maya, Belize
MWKL	Parcs nationaux de Mae Wong et Khlong Lan, Thaïlande
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RN (NR)	Réserve Naturelle
AMCE (OECM)	Autres Mesures de Conservation Efficaces par zone
AP (PA)	Aire Protégée
OÉAAP+ (PA-BAT+)	Outil d'Évaluation des Avantages des Aires Protégées Plus
PAAPCO (PAPACO)	Programme de l'UICN sur les Aires Protégées Africaines et la Conservation
APC (PCA)	Aires Protégées et Conservées
ÉGÉS (SAGE)	Évaluation de la Gouvernance et de l'Équité au Niveau du Site
ÉSAP (SAPA)	Évaluation Sociale pour Aires Protégées et Conservées
SLCF	Snow Leopard Conservation Foundation, Mongolie
OSSR (SMART)	Outil de Suivi Spatial et de Rapportage
UDMS (SULi)	Groupe Spécialisé de l'UICN en Utilisation Durable et Moyens de Subsistance
DUDH (UDHR)	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ONU (UN)	Organisation des Nations Unies
DNUDPA (UNDRIP)	Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones
UOBDU	Organisation Ougandaise Batwa
URSA (URSA)	Alliance Universelle de Soutien aux Gardes Forestiers
ÉTATS-UNIS (USA)	États-Unis d'Amérique
AOVS (UWA)	Autorité Ougandaise pour la Vie Sauvage
CMAP (WCPA)	Commission Mondiale des Aires Protégées

Références et notes

- 1 Ce travail a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) Projet Voices for Diversity
- 2 www.internationalrangers.org/wp-content/uploads/Chitwan-Declaration_2019_EN.pdf
- 3 Établir la confiance avec les gardes forestiers et les communautés ; Bâtir une confiance entre les gardes forestiers et les communautés ; Fomentar/ fomentando la confianza entre guardaparques y comunidades
- 4 Singh R., Galliers, C., Appleton M., Hoffmann M., Long B., Cary-Elwes, J., Fritze, C., McCallum J. et Parry Jones, R. 2021. Le rôle vital des gardes forestiers dans la conservation. *Forum sur l'intendance des parcs* 37(1) : 128–136
- 5 AUSGF est un partenariat entre Fauna & Flora International (FFI), Force for Nature, Global Wildlife Conservation (maintenant Re-wild), Fédération Internationale des Gardes Forestiers (FIGF), Panthera, COMMISSION MONDIALE DES AIRES PROTÉGÉES (CMAP) de l'UICN, World Wide Fund for Nature (WWF) et Zoological Society of London (ZSL)
- 6 ursa4rangers.org/wp-content/uploads/2020/07/The-vital-role-of-Rangers-Action-Plan-Summary-July-2020.pdf
- 7 Fédération internationale des gardes forestiers. 2021. *Code de conduite des gardes forestiers*. Version 1.0. Fédération Internationale des gardes forestiers, Victoria, Australie <https://www.iucn.org/theme/governance-and-rights/our-work/indigenous-peoples#~>
- 8 <https://www.iucn.org/theme/governance-and-rights/our-work/indigenous-peoples#~>
- 9 Groupe de travail de l'UICN-CMAP sur les OCDE 2019. *Reconnaître et signaler d'autres mesures de conservation efficaces fondées sur des zones*. UICN, Gland, Suisse
- 10 Dudley N. (Ed) 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées*. UICN, Gland, Suisse
- 11 <https://leap.unep.org/sites/default/files/national-legislation/Wild-life%2520Act%2520C%2520.pdf>
- 12 <https://nema.go.ug/sites/all/themes/nema/docs/National%20Environment%20Act%20No.%205%20of%202019.pdf>
- 13 Owoyesigire, G., Bintooro, A., Pamela, A. et Makombo, J. 2020. *Politique de conservation communautaire de l'Autorité ougandaise de la faune* 2019. Uganda Wildlife Authority, Kampala, <https://pubs.iied.org/g04469>
- 14 <https://ulii.org/ug/judgment/constitutional-court-uganda/2021/22>
- 15 <https://www.forestpeoples.org/en/press-release/2021/batwa-uganda-conservation> (consulté le 21/02/2022)
- 16 https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet2Rev_1en.pdf
- 17 <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Environment/SREnvironment/FrameworkPrinciplesUserFriendlyVersion.pdf>
- 18 <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html>
- 19 www.ohchr.org/en/issues/environment/srenvironment/pages/frameworkprinciplesreport.aspx
- 20 Gouvernance www.iucn.org/commissions/commission-environmental-economic-and-social-policy/our-work/knowledge-baskets/natural-resource#:~:text=The%20Natural%20Resource%20Governance%20Framework,levels%20and%20in%20diverse%20contexts
- 21 https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciples-businessshr_en.pdf
- 22 <https://www.lexico.com/definition/trust> (consulté le 02/08/2022)
- 23 Stern, M.J. et Coleman, K.J. 2015. La multidimensionnalité de la confiance : applications dans la gestion collaborative des ressources naturelles. *Société et ressources naturelles* 28(2) : 117-132. Doi: 10.1080/08941920.2014.945062
- 24 Ibid.
- 25 Singh, S., Parker, B., Hoffmann, M., Avino, F.S., Gajardo, O.B. Moreto, W. et al. 2022. Explorer les perceptions et les expériences des gardes forestiers locaux et non locaux : perspectives de 11 pays. *Frontières de la science de la conservation à venir*
- 26 Seager, J. 2021. *Working Towards Gender Equality in the Ranger Workforce: Challenges & Opportunities*. Alliance universelle de soutien aux rangers (AUSGF)
- 27 Ibid.
- 28 Kahler, J. et Rinkus, M. 2021. Les femmes et la criminalité liée aux espèces sauvages : délinquants cachés, protecteurs et victimes. *Oryx* 55(6) : 835-843. doi :10.1017/S0030605321000193
- 29 Seager, J. 2021. *Op cit*
- 30 Graham, J. 2021. Les femmes gardent forestières peuvent-elles aider à réduire les taux de corruption ? JG Global Advisory LLC, Article de blog, www.worldwildlife.org/pages/tncr-blog-can-women-rangers-help-decrease-corruption-rates (consulté le 26/1/2022)
- 31 Seager, J. 2021. *Op cit*
- 32 <https://old.sernanp.gob.pe/sernanp/contenido.jsp?ID=91>
- 33 <https://www.apa.org/research/action/prison>
- 34 <https://blogs.scientificamerican.com/beautiful-minds/an-important-but-rarely-discussed-lesson-of-the-stanford-prison-experiment>
- 35 Chen, S., Lee-Chai, A.Y. et Bargh, J.A. 2001. Orientation relationnelle en tant que modérateur des effets du pouvoir social. *Journal de la personnalité et de la psychologie sociale* 80(2): 173-187. doi: 10.1037/0022-3514.80.2.173
- 36 <https://old.sernanp.gob.pe/sernanp/contenido.jsp?ID=91>
- 37 Anagnostou, M., Gunn, V., Nibbs, O. Muntaner, C. et Doberstein, B. 2022. Un examen international de la portée des conditions d'emploi précaires des gardes forestiers. *Systèmes environnementaux et décisions*. DOI : 10.1007/s10669-022-09845-3
- 38 Belecky, M., Parry Jones, R. et Singh, R. 2021. Conditions d'emploi des gardes forestiers du secteur public : un problème majeur sous-traité. *Forum sur l'intendance des parcs* 37(1). Doi: 10.5070/P537151749
- 39 Rizzolo, J.B., Gore, M.L., Long, B., Trung, C.T., Kempinski, J., Rawson, B., Huyên, H.T. et Viollaz, J. 2021. Les gardes forestiers des aires protégées en tant que courtiers culturels ? Implications pour la prévention de la criminalité liée aux espèces sauvages au Viet Nam. *Frontières de la science de la conservation* 2. DOI : 10.3389/fcosc.2021.698731
- 40 Appleton, M.R., Cary-Elwes, J., Fritze, C., Galliers, C., Long, B. et al. 2021. Que faudra-t-il pour professionnaliser les gardes forestiers ? *Forum sur l'intendance des parcs* 37(1) : 174-185. DOI :10.5070/P537151748
- 41 Mkutu, K. 2020. Dynamique de la sécurité dans les réserves au Kenya : le cas du comté d'Isiolo, p. 26. Document de travail Bicc 3. <https://www.bicc.de/publications/publicationpage/publication/security-dynamics-in-conservancies-in-kenya-the-case-of-isiolo-county-969/>
- 42 <https://www.internationalrangers.org/toolkit/ranger-code-of-conduct-2/> (consulté le 3/12/2022)
- 43 UICN. 2020. *Système de gestion environnementale et sociale (MESS) Mécanisme de réclamation du MESS*, Note d'orientation : Version 2.1, UICN, Suisse
- 44 <https://www.forcefornature.org/rangers> (consulté le 3/12/2022)
- 45 y compris la loi sur les droits de l'homme
- 46 Mkutu, K. 2020. Security dynamics in conservancies in Kenya: The case of Isiolo County. Bicc working paper 3, <https://www.bicc.de/publications/publicationpage/publication/security-dynamics-in-conservancies-in-kenya-the-case-of-isiolo-county-969/>
- 47 Ibid.
- 48 Anagnostou, M., Mwedde, G., Roe, D., Smith, R.J., Travers, H. et Baker, J. 2020. Les perceptions des gardes forestiers quant au rôle des communautés locales dans la fourniture d'informations exploitables sur la criminalité liée aux espèces sauvages. *Science et pratique de la conservation*. 2 : e202. <https://doi.org/10.1111/csp2.202>

- 49 Village Entreprise. 2022. Forum de coordination de Murchison Falls 2021 – Notes sur le forum. IIED, Londres. <https://pubs.iied.org/20716g>
- 50 Mwedde, G. 2021. Rapport du Forum des scouts communautaires de la faune et des groupes d'entreprise. IIED, Londres. <https://pubs.iied.org/g04457>
- 51 <https://panorama.solutions/en/solution/integration-local-knowledge-park-management> (consulté le 17/2/2022)
- 52 <https://panorama.solutions/en/solution/integration-local-knowledge-park-management> (consulté le 17/2/2022)
- 53 www.nonviolentcommunication.com/
- 54 Anagnostou, M., Mwedde, G., Roe, D., Smith, R.J., Travers, H. et Baker, J. 2020. Op cit
- 55 Ivanić, K-Z., Stolton, S., Figueroa Arango, C. et Dudley, N. (2020). Outil d'évaluation des avantages des aires protégées + (PA-BAT+) : *Un outil pour évaluer les perceptions des intervenants locaux quant au flux d'avantages découlant des aires protégées*. UICN, Gland, Suisse. xii + 84 pp. <https://portals.iucn.org/library/node/49081>
- 56 <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/2021-01/17664IIED.pdf> (consulté le 3/12/2022)
- 57 <https://www.iied.org/assessing-social-impacts-protected-conserved-areas-sapa> (consulté le 3/12/2022)
- 58 <https://www.iied.org/assessing-governance-protected-conserved-areas-gapa> (consulté le 3/12/2022)
- 59 <https://www.iied.org/site-level-assessment-governance-equity-sage> (consulté le 3/12/2022)
- 60 <https://undp-biodiversity.exposure.co/a-generation-of-leaders> (consulté le 17/2/2022)
- 61 <https://content.govdelivery.com/accounts/FLDEP/bulletins/2452033> (consulté le 17/2/2022)
- 62 <https://pasopacifico.org/wp-content/newsletters/2021/2021-01-newsletter.html> (consulté le 17/2/2022)
- 63 <https://www.olpejetaconservancy.org/ol-pejeta-escapes/conservation-experiences/junior-ranger/> (consulté le 17/2/2022)
- 64 <https://biglife.org/maasai-olympics/> (consulté le 3/12/2022)
- 65 Pangging, G., Sharma, M., Sharma, C.L., Rai, N., Gogoi, J. et la tribu Nyishi. 2019. Byopa: Un couvre-chef traditionnel de la tribu Nyishi de l'Arunachal Pradesh (Inde) et sa pertinence pour l'indication géographique. *Pleione*. 13. 012. 10.26679/Pleione.13.1.2019.012-018
- 66 <https://www.ruahacarnivoreproject.com/benefits/community-camera-trapping/> (consulté le 3/12/2022)
- 67 <https://www.peoplenotpoaching.org/vidiyal-vanapathukapu-sangam-participatory-forest-management-india> (consulté le 3/12/2022)
- 68 Ya'axché Fiducie pour la conservation. 2019. *Protocole sur la sécurité et la manipulation des armes à feu*. Ya'axché Fiducie pour la conservation.
- 69 Moreto, W.D., Brunson, R.K. et Braga, A.A. 2017. Quoi que nous faisons, nous devons inclure les communautés : les gardes forestiers de l'application de la loi : Attitudes et expériences des relations entre la communauté et les gardes forestiers dans les aires protégées de la vie sauvage en Ouganda. *British Journal of Criminology* 57(4): 924-944
- 70 www.nonviolentcommunication.com/
- 71 Verweijen, J., Kubuya, S., Mahamba, E., Marijnen, E., Murairi, J. et Mvano, C. 2020. *Conflits autour du parc national des Virunga : perspectives populaires*, p. 26. Plateforme de connaissances Sécurité et État de droit La Haye
- 72 Verweijen, J., Kubuya, S., Mahamba, E., Marijnen, E., Murairi, J. et Mvano, C. 2020. Op cit. (p. 25)
- 73 Moreto, W.D., Brunson, R.K., et Braga, A.A. 2017. Quoi que nous faisons, nous devons inclure les communautés : attitudes et expériences des gardes forestiers d'application de la loi à l'égard des relations entre la communauté et les gardes forestiers dans les aires protégées de la vie sauvage en Ouganda. *British Journal of Criminology* 57(4) : 924-944
- 74 Mathew, P.V. 2012. Radio communautaire – Un outil de communication rurale. *Journal for Information Science Technology and Management* 4(2) : 43-49
- 75 Lubis, M.I., Pusparini, W., Prabowo, S.A., Marthy, W., Tarmizi, Andayani, N. et al. 2020. Démêler la complexité des conflits homme-tigre dans l'écosystème leuser, Sumatra. *Animal Conservation* 23 : 741-749. DOI : 10.1111/acv.12591
- 76 Sibanda, L., Meer, E. van der, Johnson, P.J., Hughes, C., Dlodlo, B., Parry, R.H. et al. 2020. Évaluer les effets d'une intervention de conservation sur les attitudes des agriculteurs ruraux à l'égard des lions. *Dimensions humaines de la faune* 1. DOI : 10.1080/10871209.2020.1850933
- 77 Lubis, M.I., Pusparini, W., Prabowo, S.A., Marthy, W., Tarmizi, Andayani, N. et al. 2020. Op cit
- 78 <https://www.parquesnacionales.gov.co/portal/wp-content/uploads/2019/07/CONTENIDO-DE-MERCURIO-EN-COMUNIDAD-AMAZONIA-COLOMBIANA-2018.pdf>
- 79 Singh, R., Galliers, C., Moreto, W., Slade, J., Long, B., Aisha, H. et al. 2021. Impact de la pandémie de Covid-19 sur les gardes forestiers et le rôle des gardes forestiers en tant que service de santé planétaire, *PARKS* 27 (Numéro spécial). DOI : 10.2305/UICN.CH.2021.PARCS-27-SIRS.fr
- 80 <https://leadranger.org/> (consulté le 17/2/2022)
- 81 Mkutu, K. 2020. Dynamique de la sécurité dans les réserves au Kenya : le cas du comté d'Isiolo, p. 18. Document de travail Bicc 3, <https://www.bicc.de/publications/publicationpage/publication/security-dynamics-in-conservancies-in-kenya-the-case-of-isiolo-county-969/>
- 82 Brown, O. et Nicolucci-Altman, G. 2022. *Livre blanc sur l'avenir de la réconciliation environnementale*, Plateforme de Genève pour la réconciliation, Union internationale pour la conservation de la nature, Fondation PeaceNexus, Institut de droit de l'environnement, Association de réconciliation environnementale



URSA

SUPPORTING RANGERS
TODAY.
CONSERVING THE WORLD FOR
TOMORROW.



internationalrangers.org



rewild.org



panda.org



fauna-flora.org



[iucn.org/commissions/
world-commission-protected-areas](http://iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas)



zsl.org



panthera.org



forcefornature.org